Quatre-vingt-quatrième année. — N° 43. Le Numéro : 15 francs. Dimanche 17 Février 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 9 février 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 2018).

Décret n° 52-159 du 16 février 1952 portant création de la médaille d'or départementale et communale (p. 2021).

Ministère de la défense nationale.

Décret n° 52-160 du 15 février 1952 modifiant le décret du 13 janvier 1950 créant une commission de défense nationale des transports (p. 2021).

Arrêté du 15 février 1952 portant délégation de signature (p. 2021).

Tableau de concours supplémentaire pour la Légion d'honneur (année 1950) (p. 2022).

Tableau d'avancement (armée de terre, réserve) (p. 2022).

Ministères des finances, des affaires économiques et du budget.

Décret n° 52-161 du 16 février 1952 portant modification au décret n° 47-1337 du 15 juillet 1947 (p. 2022).

Arrêté du 16 février 1952 fixant les prix des beurres d'importation (p. 2023).

Ministère de l'éducation nationale.

Décrets du 16 février 1952 portant nominations d'inspecteurs généraux et d'un inspecteur d'académie (p. 2023).

Arrêté portant détachement (enseignement du premier degré) (p. 2024).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté du 8 février 1952 fixant les tarifs de pension et de demi-pension dans les centres d'apprentissage autonomes (p. 2024).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil d'administration de la Régie autonome des transports parisiens (p. 2024).

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil de perfectionnement de l'école nationale des ponts et chaussées (p. 2024).

Arrêtés portant attributions de fonctions (ponts et chaussées) (p. 2025).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 52-162 du 9 février 1952 portant fixation du salaire minimum interprofessionnel garanti applicable dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique (p. 2025).

Arrêté du 12 février 1952 abrogeant certaines dispositions de l'arrêté du 9 septembre 1946 portant assimilation à des périodes d'assurance obligatoire des périodes pendant lesquelles les assurés se sont trouvés empêchés de cotiser par suite de circonstances résultant de l'état de guerre (p. 2025).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 16 février 1952 fixant la date et l'organisation des opérations électorales en vue du renouvellement des commissions administratives paritaires n°s 1, 2 et 5 des services extérieurs du ministère de la santé publique et de la population (p. 2025).

Naturalisations et réintégrations (p. 2026).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Convocations de commissions. — Réunion de commission (p. 2030).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 2032).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Nomination de membre de commission. — Réunions de commissions du vendredi 15 février 1952. — Convocations de commissions (p. 2032).

(1 f.)

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis n° 529 de l'office des changes relatif à la régularisation des valeurs mobilières non déposées ou non déclarées (p. 2034).

Avis de dépôt de barème relatif aux prix de vente des beurres d'importation (p. 2034).

Avis aux importateurs de fromage originaire et en provenance de la république fédérale d'Allemagne (p. 2034).

Avis aux exportateurs relatif aux modalités de remboursement de certaines charges sociales et fiscales (rectificatif) (p. 2034).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Montbéliard (Doubs) (p. 2034).

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint aux sanatoriums de la Seine, à Hauteville (Ain) (p. 2034).

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Avis de concours (p. 2034).

Annonces (p. 2035).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 10 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du samedi 16 février 1952. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 723).

CONSEIL ECONOMIQUE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 2.

Avis et rapports. — Séance du 12 février 1952 (p. 25).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 9 février 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 9 février 1952, pris en conseil des ministres, sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 22 janvier 1952 portant que les promotions et les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

MM.

Bender (Emile), maire d'Odenas, ancien président du conseil général du Rhône. Officier du 10 janvier 1931.

Durand (Auguste), président du conseil général de la Vendée, maire de Cugand, ancien député. Officier du 13 mars 1947.

Lanquetin (Marcel), préfet du Nord, chargé des fonctions d'inspecteur général de l'administration, en mission extraordinaire pour la 2e région militaire. Officier du 11 décembre 1948.

Au grade d'officier.

M. Duperier (Robert), préfet de 2e classe. Chevalier du 10 janvier 1947. Titres exceptionnels.

Au grade de chevalier

MM

De Peretti (Sébastien), conseiller général, maire de Vôlpajola (Corse); 23 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives. Titres exceptionnels.

Rambaud (Louis), maire de Lamotte-du-Rhône (Vaucluse); 22 ans 10 mois de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives. Titres exceptionnels.

Décret du 9 février 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 9 février 1952, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 22 janvier 1952, portant que les promotions et les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Anjoubault (Louis), maire du Petit-Pressigny (Indre-et-Loire). Chevalier du 9 février 1921.

Boutille (Lucien), chef de division à la préfecture des Ardennes. Chevalier du 16 février 1939.

Charousse (Pierre), maire de Chamalières (Puy-de-Dôme). Chevalier du 12 novembre 1930.

Courcelle-Duvignaud (Emile), maire de Bonnes (Charente). Chevalier du 6 juillet 1919.

Duffort (Elie), maire de Mirande (Gers). Chevalier du 16 juin 1921.

Dufoureq (Jacques), ancien conseiller général, maire de Salies-de-Béarn (Basses-Pyrénées). Chevalier du 27 décembre 1923.

Gonzalve (Léon), ancien préfet, directeur des hospices civils de Grenoble (Isère). Chevalier du 1er avril 1939.

Imbs (Eugène), conseiller municipal de Strasbourg-Montagne-Verte (Bas-Rhin). Chevalier du 30 juillet 1937.

Jacquet (Albert), président du conseil général, maire de Marmagne (Cher). Chevalier du 3 octobre 1938.

Jaffelin (Charles), premier adjoint au maire de Beaune (Côte-d'Or). Chevalier du 1er décembre 1925.

Le Cour-Grandmaison (Henri), conseiller général, maire de Campbon (Loire-Inférieure). Chevalier du 28 décembre 1928.

Chanoine Marquis (Paul), archiprêtre, curé doyen de la paroisse de Saint-Martin, à Dunkerque (Nord). Chevalier du 5 novembre 1931.

Miller (Charles), conseiller général, maire de Toul (Meurthe-et-Moselle). Chevalier du 11 janvier 1936.

Chanoine Raffin (Léonce), curé de la paroisse de la Madeleine, à Paris. Chevalier du 26 novembre 1935.

Rouma (Joseph), ancien conseiller général, ancien maire de Puy-l'Evêque (Lot). Chevalier du 10 août 1929.

Roux (Louis), vice-président du conseil général, ancien maire d'Escarène (Alpes-Maritimes). Chevalier du 9 novembre 1927.

Salle (Louis), adjoint au maire de Nîmes (Gard). Chevalier du 16 juin 1920.

Professeur Verge (Jean), membre de l'académie de médecine, membre de la commission départementale d'hygiène de la Seine. Chevalier du 1er août 1934.

Au grade de chevalier

MM.

Arnaud (Raymond), sous-préfet de Provins (Seine-et-Marne); 25 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Astoul (Irénée), maire de Labastide-Solages (Aveyron); 45 ans de pratique professionnelle, de servises militaires et de fonctions électives.

Bailleux (Joseph), conseiller général, maire de Senlis (Pas-de-Calais); 32 ans de pratique professionnelle et de fonctions électives.

Barennes (Paul), maire de Meaux (Seine-et-Marne); 28 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Mgr Bernard (Henri), évêque de Perpignan (Pyrénées-Orientales); 47 ans de ministère ecclésiastique et de services militaires.

Bessouat (Auguste), premier adjoint au maire de Mauléon (Basses-Pyrénées); 56 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Blanc (Joseph), maire de Pern (Lot); 58 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Bougrat (René), sous-préfet de Valenciennes (Nord); 24 ans de fonction publique et de services militaires.

Boullevraye de Passille (André), secrétaire général de la préfecture de la Martinique; 24 ans de fonction publique et de services militaires.

Bricaud (Charles), secrétaire général adjoint de la mairie de Bordeaux (Gironde); 32 ans de fonction publique et de services militaires.

Chanoine Brunhammer (Eugène), archiprêtre de Belfort (territoire de Belfort); 51 ans de ministère ecclésiastique et de services militaires.

Canel (Charles), ancien maire de Saint-Jeoire-en-Faucigny (Haute-Savoie); 56 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Chabbert (Etienne), chef de division à la préfecture du Tarn; 43 ans de fonction publique.

Chamant (Francis), directeur des services administratifs de la ville de Marseille (Bouches-du-Rhône); 23 ans de fonction publique et de services militaires.

Champier (Fleury), conseiller général, maire d'Essertines-en-Donzy (Loire); 39 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Charlier (Maurice), conseiller général, ancien maire de Commercy (Meuse); 31 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Chateau (François), conseiller général, ancien maire de Savignac-les-Eglises (Dordogne); 48 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Collomb (Pierre), maire des Abrets (Isère); 61 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Colombe (Léo), conseiller général, maire des Anses-d'Arlets (Martinique); 30 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Conil (Léon), maire de Mazan (Vaucluse); 54 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Courtonne (Emile), maire de Saint-Germain-de-Montgommery (Calvados); 52 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Delavallée (Emile), conseiller général, maire de Yèvres (Eure-et-Loir); 36 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Deschamps (Julien), chef de division à la préfecture de Saône-et-Loire; 47 ans de fonction publique et de services militaires.

Dumery (Maurice), secrétaire général de la mairie de Fontenay-sous-Bois (Seine); 43 ans de fonction publique et de services militaires.

Dumont (Emile), conseiller général, ancien maire de Coin-lès-Cuvry (Moselle); 33 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Dutour (Jean-Marie), ancien maire, conseiller municipal de Montespan (Haute-Garonne); 61 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Fabregue (Calixte), maire de Padies (Tarn); 46 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Favre (Maurice), sous-directeur du personnel au ministère de l'intérieur; 20 ans de fonction publique et de services militaires.

Garnier (Paul), conseiller général de Loir-et-Cher; 32 ans de pratique professionnelle et de fonctions électives.

Chanoine Garnier (Raoul), vicaire général à Dijon (Côte-d'Or); 54 ans de ministère ecclésiastique et de services militaires.

Gaudin (Armand), chef de division à la préfecture de la Gironde; 42 ans de fonction publique et de services militaires.

Gineste (Gaston), maire de Chaussenac (Cantal); 42 ans de pratique professionnelle et de fonctions électives.

Girardeau (Adolphe), conseiller général, maire des Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire); 46 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Grados (César), maire de Bainot-la-Grange (Aube); 58 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Guibert (Pierre), conseiller technique au cabinet du ministre de l'intérieur; 28 ans de fonction publique et de services militaires.

Guillou (Désiré), maire de Châtillon-sur-Colmont (Mayenne); 63 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Henry (Lyonel), conseiller de préfecture à Nice (Alpes-Maritimes); 41 ans de fonction publique et de services militaires.

Jamain (Eugène), conseiller général, maire de Clémont (Cher); 45 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Joly (Lucien), ancien maire d'Hautecour (Ain); 61 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Jonquières (Yvon), conseiller général, maire de Saint-Sardos (Lot-et-Garonne); 47 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Jounin (Claude), chef de division à la préfecture de la Loire; 46 ans de fonction publique et de services militaires.

De Kergariou (Pierre), maire de Bringolo (Côtes-du-Nord); 50 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Lefebvre (Eugène), maire de Luneray (Seine-Inférieure); 52 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Lelasseux (Joseph), maire de Tassé (Sarthe); 52 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Lenoble (Robert), conseiller général, adjoint au maire du Havre (Seine-Inférieure); 29 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Le Roux (Eugène), curé doyen à Châtelaudren (Côtes-du-Nord); 38 ans de ministère ecclésiastique et de services militaires.

Pasteur Lestringant (Pierre), doyen de la faculté libre de théologie protestante de Paris; 42 ans de ministère ecclésiastique, de services civils et de services militaires.

Loffroy (Paul), maire de Carrepuis (Somme); 52 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Longuepe (Aimable), maire de Camphin-en-Carambault (Nord); 50 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Magnat (Jean, maire de la Motte-Saint-Martin (Isère); 59 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Martin (Jules), adjoint au maire de Chartres (Eure-et-Loir); 63 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Mathieu (Gaston), maire du Pouzin (Ardèche); 46 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Maurin (Gaston), conseiller général, ancien maire de Clans (Alpes-Maritimes); 33 ans de pratique professionnelle et de fonctions électives.

Mazeres (Ferdinand), conseiller général, maire de Rabastens (Hautes-Pyrénées); 46 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Menager (Gustave), chef de division à la préfecture des Côtes-du-Nord; 40 ans de fonction publique et de services militaires.

Mignon (Louis), maire de Sarroux (Corrèze); 51 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Miocque (Victor), maire de Gonneville-sur-Mer (Calvados); 61 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Morel (Joseph), conseiller général, maire de Javene (Ille-et-Vilaine); 57 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Mouillade (Arthur), maire de Ballancourt (Seine-et-Oise); 53 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Namouroux (Ernest), secrétaire en chef de la sous-préfecture de Dieppe (Seine-Inférieure); 41 ans de fonction publique.

Naples (Etienne), conseiller général du Gers, ancien député; 62 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Nicollas (Victor), chef de division, secrétaire en chef de la sous-préfecture d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône); 31 ans de fonction publique et de services militaires.

Paris (Louis), maire de Tourcoing (Nord); 32 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Petre (Aimé), adjoint au maire de Sorgues (Vaucluse); 28 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Potonnier (Pierre), sous-directeur à la préfecture de la Seine; 42 ans de fonction publique et de services militaires.

Quiot (Edmond), maire de Saint-Julien-de-Comolas (Gard); 44 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Ramus (Yves), conseiller général, maire de Seynes (Basses-Alpes); 32 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Rivier (Emile), conseiller général, maire de Charroux (Vienne); 52 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Rocher (Etienne), adjoint au maire de Villars (Loire); 44 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Romain (François), conseiller général, ancien maire de Chalus (Haute-Vienne); 60 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Roques (Marc), conseiller général, maire d'Angoisse (Dordogne); 32 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Roux (Eugène), conseiller municipal, ancien maire de Commercy (Meuse); 54 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Sempe (Jean), maire de Pessan (Gers), ancien conseiller de la République; 38 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Touzet (Victor), maire de Ciron (Indre); 49 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Veaux (André), adjoint au maire de Montauban (Tarn-et-Garonne); 30 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Vincent (François), maire de Corbigny (Nièvre); 34 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Wallon (Armand), conseiller municipal de Vichy (Allier); 55 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Wendling (Joseph), maire de Schweighausen, ancien conseiller général du Bas-Rhin; 39 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Décret du 9 février 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 9 février 1952, pris en conseil des ministres, sur la proposition du président du conseil et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 22 janvier 1952 portant que la promotion de ce décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Mgr Saliège (Jules), cardinal archevêque de Toulouse (Haute-Garonne). Chevalier du 4 mars 1916. Titres exceptionnels.

Décret du 9 février 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 9 février 1952 pris en conseil des ministres, sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 16 octobre 1951 portant que la promotion de ce décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Mulot (Robert), directeur adjoint du cabinet du préfet de police. Chevalier du 20 juillet 1946. Titres exceptionnels.

Décret du 9 février 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 9 février 1952, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 22 janvier 1952 portant que la nomination de ce décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. le chanoine Thillard (Eugène), curé d'Yville-sur-Seine (Seine-Inférieure); 60 ans de ministère ecclésiastique.

Décret du 9 février 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 9 février 1952, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 22 janvier 1952 portant que les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés chevaliers dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

MM.

Langlois (Fernand), conseiller général, maire de Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure); 37 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Vaugon (Bernard), secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Oise; 20 ans de fonction publique et de services militaires.

Décret du 9 février 1952 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 9 février 1952, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 22 janvier 1952 portant que la promotion et les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Giraudet (Joseph), commissaire divisionnaire à la direction de la police économique de la sûreté nationale. Chevalier du 17 décembre 1933.

Au grade de chevalier.

MM.

Arnoldy (Marie-Victor), inspecteur principal des gardiens de la paix à la préfecture de police; 33 ans de fonction publique et de services militaires.

Bonhomme (Robert), commissaire central de Nantes (Loire-Inférieure); 38 ans de fonction publique et de services militaires.

Borel (Robert), commissaire principal à Chelles (Seine-et-Marne); 39 ans de fonction publique et de services militaires.

Docteur Chaillouet (Robert), médecin de la maison de santé des gardiens de la paix de la préfecture de police; 26 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Chassaignon (Pierre), commissaire principal à la préfecture de police; 25 ans de fonction publique et de services militaires.

Chazeaud (Pierre), commissaire principal, chef de district à Maubeuge (Nord); 40 ans de fonction publique et de services militaires.

Couquet (Pierre), administrateur, chef de bureau à la préfecture de police; 23 ans de fonction publique et de services militaires.

Didier (Roger), commissaire de police principal à la préfecture de police; 37 ans de fonction publique et de services militaires.

Du Bois d'Auberville (Gérard), architecte à la préfecture de police; 27 ans de fonction publique et de services militaires.

Fleury (Raymond), commissaire divisionnaire, chef de la brigade de la police judiciaire à Reims (Marne); 34 ans de fonction publique et de services militaires.

Fonteny (Fernand), commissaire divisionnaire, chef de la brigade de la police judiciaire à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme); 33 ans de fonction publique et de services militaires.

Giuly (Olivier), ancien commissaire spécial à Marseille (Bouches-du-Rhône); 37 ans de fonction publique et de services militaires.

Issanchon (Louis), commissaire principal de la sûreté nationale; 33 ans de fonction publique et de services militaires.

Jegu (Francis), commissaire principal de police à Brest (Finistère); 32 ans de fonction publique et de services militaires.

Mulot (Alfred), inspecteur principal de police à Saint-Louis (Haut-Rhin); 38 ans de fonction publique et de services militaires.

Pequignot (Albert), commissaire divisionnaire, directeur départemental des services de police du Nord; 29 ans de fonction publique et de services militaires.

Perney (Gustave), secrétaire principal de police à Oullins (Rhône); 33 ans de fonction publique et de services militaires.

Plazy (Hippolyte), commissaire principal, sous-directeur de l'école nationale de police de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône); 41 ans de fonction publique et de services militaires.

Rusault (Joseph), commissaire divisionnaire, chef des services de la surveillance du territoire en Algérie; 21 ans de fonction publique et de services militaires.

Salaun (René), officier de paix principal à la brigade motocycliste de Rennes (Ille-et-Vilaine); 27 ans de fonction publique et de services militaires.

Serre (François), inspecteur principal des renseignements généraux à Hendaye (Basses-Pyrénées); 37 ans de fonction publique et de services militaires.

Sertillange (Gabriel), commissaire divisionnaire à la préfecture de police; 25 ans de fonction publique et de services militaires.

Sicard (Henri), commissaire principal à la direction des renseignements généraux de la sûreté nationale; 21 ans de fonction publique et de services militaires.

Socquet-Clerc (Raymond), commissaire principal à la préfecture de police; 24 ans de fonction publique et de services militaires.

Vieillard (Firmin), administrateur, chef de bureau du courrier général à la préfecture de police; 35 ans de fonction publique et de services militaires.

Décret du 9 février 1952 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 9 février 1952, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 22 janvier 1952 portant que la promotion et les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Etesse (Charles), commandant des sapeurs-pompiers à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). Chevalier du 21 janvier 1938.

Au grade de chevalier.

MM.

Bastouil (Pierre), capitaine honoraire au corps de sapeurs-pompiers de Bram (Aude); 64 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 42 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Bonhomme (Marius), inspecteur départemental des services d'incendie à Montauban (Tarn-et-Garonne); 26 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 6 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Dangin (Roger), capitaine au corps de sapeurs-pompiers de Beauvais (Oise); 26 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 12 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Duchesne (Désiré), ancien commandant du corps de sapeurs-pompiers de la Bonneville (Eure); 51 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 41 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Gaultier (René), sergent au corps de sapeurs-pompiers de Clion (Indre); 53 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 24 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Gouyet (René), lieutenant au corps de sapeurs-pompiers de Monfort-le-Rotrou (Sarthe); 41 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 32 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Ling (Alexandre), inspecteur départemental adjoint des services d'incendie, capitaine, commandant la compagnie de sapeurs-pompiers de Thionville (Moselle); 52 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 44 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Luciani (Charles), capitaine, commandant le corps de sapeurs-pompiers de Bastia (Corse); 35 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 29 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Simonnot (Emile), capitaine, inspecteur adjoint des services d'incendie de l'arrondissement d'Erstein (Bas-Rhin); 60 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 32 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Décret n° 52-159 du 16 février 1952 portant création de la médaille d'or départementale et communale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 7 juin 1945, modifié et complété par les décrets des 20 décembre 1945, 14 février, 23 mai et 5 septembre 1946,

Décrète :

Art. 1er. — L'article 3 du décret du 7 juin 1945, modifié par le décret du 20 décembre 1945, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art.* 3. — La médaille d'honneur départementale et communale comporte trois échelons :

« La médaille d'argent est décernée après vingt-cinq ans de services aux agents qui auront manifesté une réelle compétence professionnelle et un dévouement constant dans l'exercice de leurs fonctions ;

« La médaille de vermeil peut être décernée après trente-cinq ans de services aux agents qui auront fait preuve de mérites particuliers au cours de leur carrière. A l'intérieur de chaque promotion, elle ne pourra être accordée que dans la limite du dixième des médailles d'argent décernées ;

« La médaille d'or peut être décernée après quarante-cinq ans de services aux agents qui auront fait preuve au cours de leur carrière de mérites exceptionnels. A l'intérieur de chaque promotion, elle ne pourra être accordée que dans la limite du dixième des médailles de vermeil décernées.

« La médaille d'honneur départementale et communale pourra être décernée, à titre posthume, aux personnes décédées par suite de l'exercice de leurs fonctions, ou en raison de leur attitude patriotique, et qui totalisent, au moment de leur décès :

« Dix ans de services pour la médaille d'argent ;

« Vingt-cinq ans de services pour la médaille de vermeil ;

« Trente-cinq ans de services pour la médaille d'or ».

Art. 2. — Il est inséré dans le décret du 14 février 1946 un article 2 *bis*, ainsi conçu :

« *Art.* 2 bis. — Le temps de service exigé des candidats à la médaille d'honneur départementale et communale en or est réduit à quarante ans pour les fonctionnaires et agents de toute nature des départements, des communes et des établissements publics départementaux et communaux résidant en Algérie. Ce délai est réduit à trente-cinq ans pour les titulaires d'emplois départementaux et communaux comptant au moins vingt-cinq ans de services dans les communes des territoires du Sud de l'Algérie désignées à l'article 1er du présent décret ».

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de l'intérieur,

CHARLES BRUNE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,

ANDRÉ COLIN.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret n° 52-160 du 15 février 1952 modifiant le décret du 13 janvier 1950 créant une commission de défense nationale des transports.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre ;

Vu le décret du 13 janvier 1950 créant une commission de défense nationale des transports, modifié le 4 mai 1950 ;

Vu le décret du 1er avril 1950 relatif à la réorganisation de la défense nationale ;

Vu le décret du 19 mai 1951 relatif à l'organisation des transports en temps de guerre,

Décrète :

Art. 1er. — L'article 1er du décret du 13 janvier 1950 est modifié comme suit :

Au lieu de :

« Président : le chef de l'état-major permanent du président du conseil ou son adjoint »,

Lire :

« Président : le secrétaire général permanent de la défense nationale ou son représentant ».

Membres civils.

Ajouter :

« Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale.

« Les titulaires désignés des sept directions particulières de transports, prévues à l'article 4 du décret du 19 mai 1951, dans la mesure où ils ne sont pas déjà membres de la commission à un autre titre ».

Supprimer :

« Le directeur désigné des transports maritimes en temps de guerre.

« L'inspecteur général de l'aviation civile et commerciale ».

Membres militaires.

Ajouter :

« Le major général des forces armées.

« Le directeur général adjoint des transports ».

Supprimer :

« Un officier de chaque armée désigné comme adjoint du directeur général des transports en temps de guerre. »

Art. 2. — Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre de la France d'outre-mer, le secrétaire d'Etat à la guerre, le secrétaire d'Etat à la marine et le secrétaire d'Etat à l'air sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres :

Le vice-président du conseil,
ministre de la défense nationale,

GEORGES BIDAULT.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

ANTOINE PINAY.

Le ministre de la France d'outre-mer,

LOUIS JACQUINOT.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Le secrétaire d'Etat à la marine,

JACQUES GAVINI.

Le secrétaire d'Etat à l'air,

PIERRE MONTEL.

Délégation de signature.

Le ministre de l'armement (coordination),

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 52-119 du 4 février 1952 relatif à la centralisation des programmes, des fabrications et des matériels de guerre ;

Vu le décret du 5 février 1952 portant nomination du chef du service central des programmes, des fabrications et des matériels de guerre,

Arrête :

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. l'ingénieur général de 2e classe du génie maritime André Bron, chef du service central des programmes, des fabrications et des matériels de guerre, pour signer tous actes relatifs au fonctionnement de ce service, à l'exclusion des décrets et des décisions ou arrêtés engageant la responsabilité du ministre.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet du 15 février 1952, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 février 1952.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Tableau de concours supplémentaire pour la Légion d'honneur (année 1950).

(Loi n° 49-586 du 25 avril 1949.)

PERSONNELS NON OFFICIERS N'APPARTENANT PLUS A L'ARMÉE ACTIVE

Par décision du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la marine en date du 4 février 1952, est inscrit à la suite du tableau de concours pour la Légion d'honneur l'ancien marin désigné ci-après:

Pour le grade de chevalier.

CORPS DES ÉQUIPAGES DE LA FLOTTE

M. Menguy (Albert), ex-quartier-maître électricien, mle 99645-2.

Tableau d'avancement (armée de terre, réserves).

Sont inscrits au tableau d'avancement:

TROUPES METROPOLITAINES

A. — *Pour le grade de capitaine de réserve.*

Infanterie.

9e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Marseille.

M. le lieutenant Sartre (Gérard-Marie-Paul) (régularisation, inscrit précédemment au tableau d'avancement de l'armée active, année 1951).

B. — *Pour le grade de sous-lieutenant de réserve.*

MM. les aspirants:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

Joos (Jean-Georges).
Lebouleux (Pierre-Francis-Henri).

4e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Bordeaux.

Magaudoux (André-Charles).

Subdivision de Limoges.

Bordas (Antoine-Pierre-Emile).

5e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Pau.

Bats (Henri-Gabriel-Thomas).
Boidin (Roger-Henri-Marcel).
Garriconde (Georges-Luc).
Kerbaul (Paul-Marie).

Subdivision de Perpignan.

Rameau (René-Charles-Edmond).

Subdivision de Toulouse.

Gardelle (André-Léopold).

6e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Nancy.

Depret (Joseph-Eugène).
Guidat (Henri-Robert).

8e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Grenoble.

Gateau (Georges-Henri).
Planes (Pierre-Marie-Georges).
Roussel (Guy-Joseph-Toussaint).

9e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Montpellier.

Bogelmann (Robert-Gérard).

Subdivision de Toulon.

Benoit (Albin-Marius-Charles-André).
Powilewicz (Charles-Marcel).

10e RÉGION MILITAIRE

Division d'Alger.

Puyserver (André).
Romano (Jean).

TROUPES DU MAROC

Division de Meknès.

Courtoisier (André-Jean).

TROUPES DE TUNISIE

Etat-major du commandement supérieur.

Arnaldez (Roger-Antoine).

Arme blindée et cavalerie.

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

Adassowsky (Nicolas).
Souchière (Jacques-Jean-Roger-Paul-Gaston-Scipion).

5e RÉGION MILITAIRE

Subdivision d'Albi.

Dumas (Pierre-Albert-Raymond).

Subdivision de Pau.

Barrau (Pierre-Jean-Marie).

9e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Montpellier.

De Seguins-Cohorn de Vassieux (Alexandre-Edmond).

TROUPES DU MAROC

Etat-major du commandement supérieur.

Leydet (François-Guillaume-Jean-Marie-Bruno).

Artillerie.

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

Lenne (Roger).

2e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Rouen.

Vergnes (Roger-Henri-Jacques).

4e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Bordeaux.

Morin (Pierre).

Subdivision de Limoges.

Demazoin (Marcel).

5e RÉGION MILITAIRE

Subdivision d'Albi.

Vidal (Hervé).

Subdivision de Pau.

Destribats (Jean-Marie-François).

Subdivision de Toulouse.

Tremot (Clément-Francisque).

8e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Grenoble.

Laurent (Léo).

9e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Marseille.

Recht (Georges-Pierre-Marie).

Train.

3e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Caen.

Theuriot (Maurice-Louis).

10e RÉGION MILITAIRE

Division d'Alger.

Laquiere (Jacques-André-Georges).

Transmissions.

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Versailles.

Habib (Henri).

TROUPES DU MAROC

Commandement des transmissions.

Adnet (Roger-Jean-Robert).

MM. les sous-officiers:

Arme blindée et cavalerie.

3e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Vannes.

Bottini (Nicolas-Sébastien-Thérésius).

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE

Carcasses (Lucien-Marie).

Train.

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

Plassat (Emile-Michel-Elie-Lucien).

Transmissions.

TROUPES DE TUNISIE

Subdivision de Tunis.

Harson (Christian-Claude-Charles).

Cadre des adjoints de chancellerie.

1re RÉGION MILITAIRE

Etat-major.

Guilpain (Lucien-Maurice-Arthur).

MINISTERES DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret n° 52-161 du 16 février 1952 portant modification au décret n° 47-1337 du 15 juillet 1947.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre des affaires étrangères, du ministre de l'intérieur, du ministre de la France d'outre-mer et du ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Vu le décret du 9 septembre 1939 prohibant et réglementant en temps de guerre l'exportation des capitaux, les opérations de change et le commerce de l'or, et les textes subséquents qui l'ont complété et modifié;

Vu l'ordonnance n° 45-1088 du 30 mai 1945 relative à la répression des fraudes à la réglementation des changes;

Vu les dispositions de l'article 178 de la loi n° 45-2154 du 7 octobre 1946 portant ouverture et annulation de crédits pour l'exercice 1946 qui prorogent, jusqu'à une date à fixer par décret, l'application des dispositions du décret du 9 septembre

1939 prohibant et réglementant en temps de guerre l'exportation des capitaux, les opérations de change et le commerce de l'or;

Vu le décret n° 47-1337 du 15 juillet 1947 codifiant les obligations et prohibitions édictées par la réglementation des changes,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 24 du décret du 15 juillet 1947 susvisé est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 24. — Sont interdits, sauf autorisation du ministre des finances, aux personnes physiques de nationalité étrangère ayant leur résidence habituelle en France:

« 1° Tout achat ou vente en Bourse de valeurs mobilières étrangères;

« 2° Toute autre acquisition à titre onéreux ou gratuit, toute prise de nantissement de telles valeurs, lorsque le cocontractant est une personne physique de nationalité française ayant sa résidence habituelle en France ou une personne morale française ou étrangère pour ses établissements en France ».

Art. 2. — Les dispositions du présent décret sont applicables à l'Algérie.

Art. 3. — Le ministre des finances, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'intérieur, le ministre de la France d'outre-mer et le ministre des postes, télégraphes et téléphones sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances:
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
LOUIS MARTINAUD-DÉPLAT.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le ministre de la France d'outre-mer,
LOUIS JACQUINOT.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,
ROGER DUCHET.

Prix des beurres d'importation.

Le ministre des affaires économiques et le ministre de l'agriculture,
Vu l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix;
Vu l'arrêté n° 19600 du 1er juin 1948;
Après avis du comité national des prix,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les prix limites de vente par les importateurs des beurres d'origine étrangère sont fixés par des barèmes déposés au secrétariat du comité national des prix et au ministère de l'agriculture (direction de la production agricole, bureau des prix), dans les conditions prévues par l'article 30 de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945.

Ces barèmes sont applicables à compter de la date spécifiée aux avis de dépôt publiés au *Bulletin officiel des services des prix.*

Ces prix s'entendent marchandise chargée sur wagon départ, entrepôt frigorifique, logée en emballages perdus, redevance de 0,7 p. 100 au groupement national des produits laitiers et marge de l'importateur comprises.

Art. 2. — Les marges limites applicables aux commerces des beurres importés sont fixées comme suit, au kilogramme net, taxes sur le chiffre d'affaires non comprises:

Marge de gros ou de demi-gros: 19 F.

Marge de détail:
Région parisienne: 60 F.
En dehors de la région parisienne: 51 F.

Mise en plaques: 20 F.

En dehors de la région parisienne, les prix limites de vente en gros ou en demi-gros des beurres importés résulteront uniquement de l'addition des éléments suivants: prix départ, entrepôt frigorifique, frais réels de transport, marge de gros ou de demi-gros fixée ci-dessus, taxes sur le chiffre d'affaires.

Le prix limite de vente en gros dans la région parisienne résulte uniquement de l'addition des éléments suivants: prix départ entrepôt frigorifique, marge de gros de 19 F par kilogramme, majoration de redevance prévue à l'article 3 (2°, § *b*) ci-après: 18,40 F par kilogramme, taxes sur le chiffre d'affaires sur le prix de gros.

Art. 3. — A titre de mesures accessoires destinées à assurer l'application des prix résultant des barèmes établis dans les conditions prévues à l'article 1er ci-dessus, les importateurs visés à l'article 1er ci-dessus sont tenus:

1° De présenter à la direction des prix, par arrivage et dans un délai de trente jours à compter de la date de dédouanement, un décompte du prix de revient d'importation.

Ce décompte devra comporter exclusivement les éléments ci-après:

a) Prix d'achat en devises, justifié par la facture originale du vendeur étranger, ainsi que le cours de conversion;

b) Frais d'assurances maritimes;

c) Frais de dédouanement justifiés par la quittance de douane et la facture du transitaire, à l'exclusion des frais de transport et autres postérieurs à la mise sur wagons;

d) Frais d'ouverture de crédits documentaires prévus au paragraphe 9 de l'article 18 de l'arrêté n° 19600, à l'exclusion des intérêts débiteurs. A défaut de justifications jointes lors de l'envoi du dossier, ces frais d'ouverture seront décomptés forfaitairement au taux de 0,70 p. 100 du prix d'achat;

e) Freinte forfaitaire de vente limitée à 0,50 p. 100 du même prix d'achat;

f) Redevance au S. P. E. L. sur production du reçu du versement;

g) Taux limite de marque brute de 4,50 p. 100 appliqué au prix de revient wagon départ frontière française;

2° De verser au service des péréquations, ministère des finances, direction de la comptabilité publique, 51, rue de Rome, à Paris (8e):

a) Pour les ventes effectuées en dehors de la région parisienne autrement que par les commissionnaires des importateurs vendant directement à des détaillants, une redevance égale à la différence entre le prix de vente fixé par les barèmes prévus à l'article 1er, premier alinéa, et celui qui aura été homologué dans les conditions précisées au paragraphe 1er du présent article, majoré éventuellement des frais de transport de la frontière à l'entrepôt frigorifique et des frais de stockage;

b) Pour les ventes effectuées dans la région parisienne et pour les ventes effectuées par les commissionnaires des importateurs vendant directement à des détaillants en dehors de la région parisienne, une redevance fixée dans les mêmes conditions que ci-dessus et majorée de 18,40 F par kilogramme.

L'une et l'autre de ces redevances devront être payées par les importateurs dans le délai de trente jours qui suivra la notification par la direction des prix du décompte homologué.

Art. 4. — Cessent d'être applicables les dispositions des arrêtés n° 21623 du 30 mars 1951 et n° 21791 du 26 juillet 1951.

Fait à Paris, le 16 février 1952.

Le ministre des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE BIEDINGER.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
PIERRE LAJOTTE.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décrets du 16 février 1952 portant nominations d'inspecteurs généraux et d'un inspecteur d'académie.

Le président du conseil des ministres,
Sur la proposition du ministre de l'éducation nationale,
Vu l'article 47 de la loi constitutionnelle du 27 octobre 1946;
Vu les décrets des 18 février 1887, 19 juillet 1948, 8 mai 1926, 26 octobre 1940 et 24 avril 1941,

Décrète:

Art. 1er. — M. Lelay, inspecteur général des écoles primaires élémentaires, est nommé inspecteur général de l'instruction publique (enseignement du premier degré) (poste transformé) (mutation pour raison d'avancement et nécessité de service).

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui prendra effet à dater du 15 février 1952 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ MARIE.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de l'éducation nationale,
Vu l'article 47 de la loi constitutionnelle du 27 octobre 1946;
Vu les décrets des 18 février 1887, 19 juillet 1918, 8 mai 1926, 26 octobre 1940 et 21 avril 1941,

Décrète:

Art. 1er. — M. Piquet, inspecteur général des écoles primaires élémentaires, est nommé inspecteur général de l'instruction publique (enseignement du premier degré), en remplacement de M. Pironon, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite (mutation pour raison d'avancement et nécessité de service).

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui prendra effet à dater du 15 février 1952 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ MARIE.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de l'éducation nationale,
Vu l'article 47 de la loi constitutionnelle du 27 octobre 1946;
Vu les décrets des 18 février 1887, 19 juillet 1918, 8 mai 1926, 26 octobre 1940 et 21 avril 1941,

Décrète:

Art. 1er. — M. Schmidt, inspecteur général des écoles primaires élémentaires, est nommé inspecteur général de l'instruction publique (enseignement du premier degré), en remplacement de M. Deblesse, appelé à d'autres fonctions (mutation pour raison d'avancement et nécessité de service).

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui prendra effet à dater du 15 février 1952 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ MARIE.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de l'éducation nationale,
Vu l'article 47 de la loi constitutionnelle du 27 octobre 1946;
Vu les décrets des 1er février 1930, 26 octobre 1940 et 9 novembre 1946,

Décrète:

Art. 1er. — M. Degeorge (Henri), inspecteur d'académie agrégé du Nord, est nommé inspecteur général des écoles primaires élémentaires, en remplacement de M. Schmidt, appelé à d'autres fonctions (mutation pour raison d'avancement et nécessité de service).

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui prendra effet à dater du 15 février 1952 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ MARIE.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de l'éducation nationale,
Vu l'article 47 de la loi constitutionnelle du 27 octobre 1946;
Vu les décrets des 1er février 1930, 26 octobre 1940 et 9 novembre 1946,

Décrète:

Art. 1er. — M. Pons (Claude), inspecteur d'académie agrégé de l'Hérault, est nommé inspecteur général des écoles primaires élémentaires, en remplacement de M. Piquet, appelé à d'autres fonctions (mutation pour raison d'avancement et nécessité de service).

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui prendra effet à dater du 15 février 1952 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ MARIE.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de l'éducation nationale,
Vu l'article 47 de la loi constitutionnelle du 27 octobre 1946;
Vu les décrets des 1er février 1930, 26 octobre 1940 et 9 novembre 1946,

Décrète:

Art. 1er. — M. Heller (Henri), inspecteur d'académie agrégé de la Marne, est nommé inspecteur général des écoles primaires élémentaires, en remplacement de M. Lelay, appelé à d'autres fonctions (mutation pour raison d'avancement et nécessité de service).

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui prendra effet à dater du 15 février 1952 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ MARIE.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 7 mai 1938;
Vu la loi du 28 août 1946, notamment son article 47,

Décrète:

Art. 1er. — M. Reynaud (Jean), inspecteur d'académie, vice-recteur de la Martinique, est nommé inspecteur d'académie de l'Aube, en remplacement de M. Guelfi (permutation pour nécessité de service).

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui aura effet du 1er mars 1952 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ MARIE.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 16 février 1952, Mme Leroux, née Maldiney, institutrice de 3e classe, du département d'Alger, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 1er août 1949, à la disposition du préfet de police pour exercer ses fonctions d'assistante au centre de psychométrie de l'institut de police.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Tarifs de pension et de demi-pension dans les centres d'apprentissage autonomes.

Par arrêté en date du 8 février 1952, les taux annuels de pension et de demi-pension applicables dans les centres d'apprentissage autonomes sont fixés comme suit:

Internes	54.000 F.
Demi-pensionnaires	21.600 F.

Les dispositions ci-dessus qui prennent effet du 1er avril 1952, abrogent toutes les dispositions antérieures.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Conseil d'administration de la Régie autonome des transports parisiens.

Par arrêté du 5 février 1952, Mme Renée Dervaux, conseiller général de la Seine, est nommée membre du conseil d'administration de la Régie autonome des transports parisiens, en remplacement de M Auger, démissionnaire.

Conseil de perfectionnement de l'école nationale des ponts et chaussées.

Par arrêté du 8 février 1952, M. René Giraud, ingénieur des ponts et chaussées, a été nommé, pour une durée de quatre ans, à dater du 1er février 1952, membre du conseil de perfectionnement de l'école nationale des ponts et chaussées en tant que représentant d'une des organisations les plus représentatives des ingénieurs des ponts et chaussées, en remplacement de M. Parinet.

Ponts et chaussées.

Aux termes d'un arrêté en date du 8 février 1952, M. Fischer, inspecteur général de 2e classe des ponts et chaussées, fera partie des 2e et 4e sections du conseil général des ponts et chaussées.

Par arrêté du 8 février 1952, M. Fischer, inspecteur général de 2e classe des ponts et chaussées, a été chargé de l'intérim de la 20e circonscription d'inspection générale des ponts et chaussées pendant la durée du congé accordé à M. l'inspecteur général Despujols.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret n° 52-162 du 9 février 1952 portant fixation du salaire minimum interprofessionnel garanti applicable dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique.

Le président du conseil, ministre des finances,

Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre de l'agriculture, du ministre de l'intérieur, du ministre des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu la loi n° 50-205 du 11 février 1950 relative aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs de travail, et notamment son article 22 et l'article 31 *x* du livre Ier du code du travail, tel qu'il résulte de ladite loi;

Vu le décret n° 50-1029 du 23 août 1950, modifié, portant fixation du salaire national minimum interprofessionnel garanti, et notamment son article 6;

Vu le décret n° 50-1264 du 9 octobre 1950, modifié, relatif à l'application aux professions agricoles des dispositions du décret susvisé du 23 août 1950, modifié;

Vu le décret n° 51-254 du 1er mars 1951, modifié par le décret n° 51-1217 du 19 octobre 1951, portant fixation du salaire minimum interprofessionnel garanti applicable dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 1er du décret n° 51-254 du 1er mars 1951, modifié par le décret n° 51-1217 du 19 octobre 1951, portant fixation du salaire minimum interprofessionnel garanti applicable dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique, est modifié comme suit:

« Pour l'application dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique des dispositions du décret n° 50-1029 du 23 août 1950, modifié, le taux du salaire minimum interprofessionnel garanti applicable à l'ensemble de ces départements est fixé à 3.320 F par semaine, pour quarante heures de travail effectif, dans les professions autres que les professions agricoles, et pour six tâches calculées chacune sur la base de huit heures de travail, dans les professions agricoles ».

Art. 2. — Les dispositions du présent décret prennent effet à compter du 1er février 1952.

Art. 3. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de l'agriculture, le ministre de l'intérieur, le ministre des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances:

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le ministre des affaires économiques,
ROBERT BURON.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Le ministre de l'agriculture,
CAMILLE LAURENS.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
ANDRÉ COLIN.

Abrogation de certaines dispositions de l'arrêté du 9 septembre 1946 portant assimilation à des périodes d'assurance obligatoire des périodes pendant lesquelles les assurés se sont trouvés empêchés de cotiser par suite de circonstances résultant de l'état de guerre.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'article 77 de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 modifié par l'article 13 de la loi n° 51-374 du 27 mars 1951;

Vu l'article 71 (§ 3 *bis*) du décret n° 45-179 du 29 décembre 1945 modifié par le décret n° 51-1321 du 19 novembre 1951 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 précitée;

Vu l'arrêté du 9 septembre 1946 modifié par l'arrêté du 9 octobre 1950,

Arrête:

Art. 1er. — Les articles 2 et 4 de l'arrêté du 9 septembre 1946 modifié sont abrogés.

Art. 2. — Le directeur général de la sécurité sociale est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 février 1952.

PAUL BACON.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Date et organisation des opérations électorales en vue du renouvellement des commissions administratives paritaires nos 1, 4 et 5 des services extérieurs du ministère de la santé publique et de la population.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, notamment l'article 22;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi précitée et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires, modifié par les décrets n° 48-1708 du 5 novembre 1948, n° 50-30 du 1er janvier 1950 et n° 50-834 du 11 juillet 1950;

Vu l'arrêté interministériel du 19 décembre 1947 portant créations de cinq commissions administratives paritaires dans les services extérieurs du ministère de la santé publique et de la population;

Vu l'arrêté interministériel du 27 avril 1951 portant modification des articles 1er et 2 de l'arrêté susvisé du 19 décembre 1947 en ce qui concerne la commission administrative paritaire n° 3;

Sur la proposition du sous-directeur de l'administration générale, du personnel et du budget,

Arrête:

Art. 1er. — La date des élections pour la désignation des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires instituées par l'arrêté interministériel du 19 décembre 1947, est fixée au mardi 25 mars 1952 en ce qui concerne les commissions paritaires suivantes:

1° Les médecins inspecteurs de la santé (commission n° 1);

2° Les pharmaciens inspecteurs de la santé (commission n° 2);

3° Les fonctionnaires du contrôle sanitaire aux frontières terrestres, maritimes et aériennes (commission n° 5).

Art. 2. — Les listes des candidats, établies conformément aux dispositions de l'article 14 du décret du 24 juillet 1947 devront être remises au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 2e bureau), le lundi 3 mars 1952 au plus tard.

Art. 3. — Par application de l'article 16 du décret du 24 juillet 1947, un bureau de vote central pour chacune des commissions à former, est institué à la direction de l'administration générale, du personnel et du budget (2e bureau).

Art. 4. — Le sous-directeur de l'administration générale, du personnel et du budget est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1952.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
JEAN-MARIE GALLE.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 25 janvier 1952 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française, francisation de noms, libération des liens d'allégeance.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition et la perte de la nationalité, ainsi que sur la francisation du nom des naturalisés,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ADAM (Joseph), Arad (Roumanie), 13-07-11. — 7487 x 51—49.

ALCARAZ (Juan), Carthagène (Espagne), 17-05-78. — 976 x 51—92.

ALPHANASSENKO (Eugène), Krimskaia (Russie), 29-01-96. — 4291 x 51—75.

AMENGUAL (Pedro), Fornalutx (Iles Baléares) (Espagne), 11-08-10. — 19606 x 51—35.

ANGUERA (Manuel), Barcelone (Espagne), 17-05-17. — 17853 x 50—31.

ANGUERA, née HOMET, El Valles (Espagne), 05-10-16. — 17853 x 50—31.

BALICKI (Joseph), Saczyna (Pologne), 14-02-04. — 178 x 51—80.

BALICKI, née PILARCZYK, Munima (Pologne), 23-05-01. — 178 x 51—80.

BARTOS (François), Brenky (Tchécoslovaquie), 17-10-20. — 18023 x 50—69.

BASTIAN (Louis), Torgnon (Italie), 05-01-99. — 19404 x 37—69.

BEKIERMAN (Szolama), Lubartow (Pologne), 08-03-95. — 20694 x 50—75.

BEKIERMAN, née SKORNIK, Lubartow (Pologne), 16-02-97. — 20694 x 50—75.

BELGRANO (Jean), Oneglia (Italie), 09-06-01. — 17490 x 48—06.

BES (José), Barcelone (Espagne), 07-12-30. — 17874 x 50—47.

BINA (Louis), Brebbia (Italie), 07-12-10. — 970 x 51—32.

BINA, née SCHUMANN, Rastatt (Allemagne), 31-03-14. — 970 x 51—32.

BLAZSIN (Etienne), Arad (Roumanie), 02-09-06. — 5432 x 50—75.

BONDY (Fulop), Budapest (Hongrie), 20-12-94. — 13236 x 51—75.

BRODOFF (Michael), Moscou (Russie), 15-03-05. — 39726 x 38—13.

CATTUZATO (Antonio), Victorio Veneto (Italie), 23-12-00. — 46135 x 38—63.

CHABLOZ (Joseph), Nus (Italie), 17-04-03. — 2637 x 48—77.

CHABLOZ, née CHAMPAGNE, Aoste (Italie), 28-01-06. — 2637 x 48—77.

CHRAPATY (Perez), Kotelnia (Russie), 07-08-93. — 9197 x 34—67.

CHRAPATY, née KIPPER, Schitomir (Russie), 12-02-93. — 9197 x 34—67.

CHUECA (Demetrio), Aranjuez (Espagne), 22-12-14. — 18142 x 50—30.

CHUECA, née SANCHEZ, Mohedas de la Jarra (Espagne), 04-09-17. — 18142 x 50—30.

CIPRIANI (Michel), Varèse (Italie), 01-07-29. — 8433 x 47—75.

DE TORRES (Juan), Oran, 09-06-94. — 212 x 38—92.

DETRAIN (Anatole), Haine Saint-Paul (Belgique), 29-03-92. — 47134 x 51—75.

DEVAI (Zoltan), Kispest (Hongrie), 17-06-27. — 18295 x 50—62.

DI GREGORIO (Ulysse), Villerupt (Meurthe-et-Moselle), 17-03-25. — 14282 x 50—57.

DINKHA (Sophia), Novo Tcherkask (Russie), 12-02-17. — 18274 x 50—86.

DOBINSKI (Félix), Borzymie (Pologne), 19-10-03. — 6823 x 39—03.

DOBINSKI, née LABEDZ, Stryszow (Pologne), 31-07-04. — 6823 x 39—03.

DODAT (Edouard), Hamborn (Allemagne), 13-12-17. — 16774 x 50—59.

DODAT, née GRUCHOT, Holthausen (Allemagne), 09-04-22. — 16774 x 50—59.

DOMINIAK (François), Opalonka (Pologne), 08-01-90. — 10945 x 36—57.

DONIKIAN (Garabed), Marache (Asie Mineure), 05-09-03. — 44712 x 45—75.

DONIKIAN, née BASMADJIAN, Antioche (Asie Mineure), 00-00-05. — 44712 x 45—75.

DUFFEY (Alfred), Lessoc (Suisse), 07-09-22. — 11324 x 51—21.

DUMAS (Franciszek), Sam Bor (Pologne), 29-07-08. — 22816 x 50—75.

DUMAS, née WALACHOWSKA, Herne (Allemagne), 16-02-17. — 22816 x 50—75.

DUPUICH (Maurice), Couillet (Belgique), 09-02-05. — 21972 x 50—59.

DURCZEWSKI (Romain), Horsthausen (Allemagne), 19-02-08. — 18124 x 50—62.

DURCZEWSKI, née MISIORNY, Recklinghausen (Allemagne), 04-05-15. — 18124 x 50—62.

DZIEWIATKO (Jean), Przebrod (Pologne), 19-04-29. — 18294 x 50—30.

ENESCU (Vasile), Basesti (Roumanie), 03-12-15. — 18576 x 50—34.

ENGLANDER, née HOLZER, Krynica (Pologne), 03-05-98. — 17253 x 50—75.

EPSZTEJN (Jocek), Wyszogrod (Pologne), 27-03-02. — 23337 x 50—75.

EPSZTEJN, née NOWAK, Ozorkow (Pologne), 14-02-07. — 23337 x 50—75.

FERRI (Joseph), Urbino (Italie), 24-04-07. — 11663 x 38—57.

FERRI, née CECCHINI, Urbino (Italie), 05-03-15. — 11663 x 38—57.

FILATOFF (Jacques), Ouspenskaya Stanitza Ekate. (Russie), 08-11-00. — 5591 x 37—73.

FROEHNER (Henri), Mulhouse (Haut-Rhin), 08-06-05. — 18061 x 29—68.

GAJEWSKI, née SUFLETA, Deben (Pologne), 30-06-90. — 18275 x 50—62.

GARCIA (Luis), Paresotas (Espagne), 27-03-21. — 18265 x 50—49.

GASPERIN (Alba), Arsie (Italie), 24-04-25. — 20209 x 50—75.

GAZDAN (Stephan), Bobrowska (Pologne), 25-12-03. — 17515 x 50—63.

GAZDAN, née WIZNIEWSKA, Sniezyce (Pologne), 30-12-02. — 17515 x 50—62.

GELBRAS (Feliks), Varsovie (Pologne), 00-00-99. — 5433 x 50—75.

GONCALVES (Manuel), Cambas (Portugal), 11-10-90. — 33924 x 47—48.

GONCALVES, née ALVES, Alvaro (Portugal), 10-01-94. — 33924 x 47—48.

GONZALES (Alfonso), Casaseca (Espagne), 23-05-09. — 18215 x 50—35.

GONZALEZ (François), Arnabal Baracaldo (Espagne), 11-05-02. — 1320 x 51—54.

GORGORI (Charles), Bahent (Espagne), 01-07-02. — 33284 x 37—66.

GORGORI, née GASSA, Arcalis (Espagne), 02-11-08. — 33284 x 37—66.

GUALANO (Oreste), Tourcoing (Nord), 06-03-05. — 8609 x 26—69.

HANOWER (Henryk), Radom (Pologne), 05-08-10. — 11238 x 51—75.

HANOWER, née ZILBERBERG, Radom (Pologne), 05-05-23. — 11238 x 51—75.

HOJDYS (Kazimierz), Drohobycz (Pologne), 28-08-20. — 1078 x 51—52.

HOLIK (Pierre), Iwaczow Dolny (Pologne), 17-05-23. — 19310 x 50—55.

IACONELLI (Donato), San Biago (Italie), 08-10-06. — 31394 x 39—75.

IACONELLI, née PORRELLI, San Biago-Saracinisco (Italie), 04-04-16. — 31394 x 39—75.

IOSCA (Jean), Ruvo di Puglia (Italie), 07-09-32. — 18498 x 51—06.

ISIK (Russo), Izmir (Turquie), 00-00-10. — 21051 x 49—13.

ISIK, née DUEGNAS, Izmir (Turquie), 23-12-10. — 21051 x 49—13.

KACZOR, née ZALEWSKA, Bialowieza (Pologne), 28-12-92. — 532 x 51—59.

KACZOR (André), Chobrzany (Pologne), 04-11-98. — 532 x 51—59.

KAJDAN (Wladislas), Neuteklenburg (Allemagne), 13-09-01. — 8861 x 37—57.

KAJDAN, née GONTER, Baukau (Allemagne), 12-01-02. — 8861 x 37—57.

KALMANOVITCH (Moïse), Kerich (Russie), 21-12-01. — 850 x 51—75.

KARABOGOSIAN (Bogos), Ada Bazar (Turquie), 00-00-08. — 32217 x 38—75.

KARABOGOSIAN, née PAPAZIAN, Ada Bazar (Turquie), 00-00-03. — 32217 x 38—75.

KAVASS (Joseph), Antioche (Turquie), 31-12-01. — 11181 x 51—75.

KESSEDJIAN (Philomène), Angora (Turquie), 26-12-03. — 16951 x 50—75.

KOCH (Michael), Hambourg (Allemagne), 19-05-27. — 18508 x 51—92.

KOZAK (Etienne), Smarzow (Pologne), 12-09-01. — 20715 x 38—51.

KOZAK, née STANISLAWSKI, Wasylkowce (Pologne), 02-08-01. — 20715 x 38—51.

KOZIEL (Stanislas), Trupien (Pologne), 27-09-23. — 18062 x 50—81.

KURAKOWSKI (Edouard), Silnica (Pologne), 20-10-24. — 678 x 51—57.

LANTERO (Jacques), Pigna (Italie), 16-08-96. — 7568 x 35—13.

LANTERO, née LITTARDI, Pigna (Italie), 05-10-95. — 7568 x 35—13.

LEMOINE (Elisée), Aoste (Italie), 08-09-95. — 9211 x 38—75.

LEMOINE, née CUAZ, Genève (Suisse), 21-12-97. — 9221 x 38—75.

LINZE (Joseph), Marcour (Belgique), 22-06-21. — 20816 x 50—48.

MARTINO (Agnes), Maratea (Italie), 07-11-31. — 16980 x 51—13.
MARTINEZ (José), Mazarron (Espagne), 24-12-21. — 18202 x 50—31.
MASZKALO (Boleslaw), Oleszkowa (Pologne), 06-09-99. — 5453 x 48—80.
MASZKALO, née SLECZKA, Galcowa (Pologne), 18-11-04. — 5453 x 48—80.
MAZZER (Giovanni), San Vendemiano (Italie), 07-04-06. — 48431 x 45—32.
MAZZER, née SANDRI, Schio (Italie), 24-09-09. — 48431 x 45—32.
MERLO (Irma), Dugny-sur-Meuse (Meuse), 11-06-22. — 1495 x 51—78.
MORENO (Florentin), Tamajon (Espagne), 20-06-13. — 18052 x 50—21.
NAROZNIAK (Stefania), Szydlowice (Pologne), 15-06-23. — 516 x 51—59.
NEIRYNCK (Théophile), Swijnaerde (Belgique), 29-02-12. — 42890 x 45—77.
NEIRYNCK, née LEMEY, Meulebeke (Belgique), 20-11-16. — 42890 x 45—77.
OHANESSIAN (Sarkis), Kerissoune (Asie Mineure), 22-12-99. — 33481 x 34—30.
ONYSZKO (Mathieu), Sucha Wola (Pologne), 08-08-99. — 36799 x 47—59.
ONYSZKO, née JURCZYSZYN, Dobrzani (Pologne), 09-06-06. — 36799 47 x 59.
ORENGO (Giuseppe), Dolcedo (Italie), 15-09-05. — 13846 x 36—06.
OSADTCHY (Vadime), Tarnow (Pologne), 02-12-27. — 18194 x 50—75.
PARZYSZ (Ludwig), Castrop (Allemagne), 16-07-18. — 18185 x 50—62.
PARZYSZ, née WYBIERALA, Pogorzela (Pologne), 14-02-22. — 18185 x 50—62.
PASTORATO (Onorina), Galzignano (Italie), 17-10-30. — 21231 x 51—72.
PASTORATO (Modesto), Galzignano (Italie), 07-05-00. — 16725 x 50—72.
PASTORATO, née BELLOTTO, Galzignano (Italie), 24-07-06. — 16725 x 50—72.
PEPPAS (Demetre), Aegina (Grèce), 00-00-00. — 17828 x 51—98.
PETRINKO (Pierre), Poltava (Russie), 17-07-92. — 17943 x 38—32.
PETRINI (Elio), Sarzana (Italie), 11-05-14. — 13765 x 48—33.
PIASENTIN (Cesare), Godega (Italie), 04-09-05. — 9465 x 50—31.
PIASENTIN, née BOLZAN, Gaiarine (Italie), 08-08-07. — 9465 x 50—31.
PINTUS (Raimondo), Oniferi (Italie), 18-11-97. — 2567 x 51—54.
PINTUS, née DI SABATINO, Moscufo (Italie), 19-12-23. — 2567 x 51—54.
PIOTROWSKI (Joseph), Dolina (Pologne), 19-03-14. — 20208 x 47—54.
PIOTROWSKI, née BAK, Tula (Russie), 13-10-20. — 20208 x 47—54.
POPRAWA (Antoine), Gelsenkirchen (Allemagne), 22-03-11. — 19019 x 19—62.
POPRAWA, née BLERICK, Lubawa (Pologne), 18-12-11. — 19019 x 49—62.
PORRECA, née PACIONE, Monte San Biago (Italie), 01-04-21. — 13811 x 50—75.
PORRECA (Giuseppe), Casoli (Italie), 10-07-11. — 13841 x 50—75.
PRZYBYLA (François), Neudorfel Domaine (Allemagne), 09-11-21. — 22100 x 48—02.
RAT, née ZANELLI, Piombino (Italie), 15-10-19. — 18151 x 50—58.
RAVENTOS (Joséphine), Pla Del Panades (Espagne), 04-07-29. — 18133 x 50—66.
RECHNIC (Maja), Wloszczowa (Pologne), 02-06-10. — 35967 x 46—75.
RIGO (Madeleine), Vuitebœuf (Suisse), 17-05-08. — 25381 x 38—69.
RINALDO (Jules), Salgareda (Italie), 06-08-07. — 36131 x 46—75.
RIOS (Juan), Begijar (Espagne), 21-12-24. — 18231 x 50—38.
ROSSI (Vittorio), Padoue (Italie), 13-03-02. — 19120 x 51—75.
SANCHEZ (Manuel), Lietor (Espagne), 21-03-18. — 18132 x 50—31.
SANDBERG (Philippe), Kiew (Russie), 17-03-02. — 8242 x 34—34.
SATARA (Joseph), Nova Ves (Tchécoslovaquie), 22-04-01. — 12720 x 50—27.
SAVELIEFF (Alexis), Vanibovo (Russie), 21-05-95. — 1397 x 51—70.
SCHIFF (Hillel), Brzozow (Pologne), 10-09-02. — 32648 x 47—75.
SCHIFF, née SLOMKA, Varsovie (Pologne), 00-00-09. — 32648 x 47—75.
SCHNEIDER (Joseph), Bensheim (Allemagne), 29-01-11. — 18045 x 50—67.
SCHUSTER (Etienne), Gajcel (Tchécoslovaquie), 03-08-98. — 38683 x 34—57.
SCHUSTER, née BOHLER, Gassion (Moselle), 20-01-03. — 38683 x 34—57.
SCHWARTZ (Moïse), Wieruszow (Pologne), 14-08-92. — 33203 x 35—69.
SCHWARTZ, née GOLDBERG, Wieruszow (Pologne), 02-10-98. — 33203 x 35—69.
SILGIDJIAN (Hagop), Césarée (Asie Mineure), 07-07-04. — 15813 x 46—75.
SILGIDJIAN, née VANLIAN, Ada Bazar (Asie Mineure), 15-09-07. — 15813 x 46—75.
SLIWA (Jean), Habinghorst (Allemagne), 21-07-11. — 829 x 51—57.
SLIWA, née MROCZYK, Wanne (Allemagne), 18-02-20. — 829 x 51—57.
STANISZEWSKI (Jean), Bochum (Allemagne), 20-12-05. — 389 x 51—59.
STANISZEWSKI, née ANTCZAK, Buer Erle (Allemagne), 19-10-09. — 389 x 51—59.
SZEMAN (Gabriel), Budapest (Hongrie), 03-09-25. — 1178 x 51—75.
SZEWCZYK (Jean), Radomsko (Pologne), 10-05-06. — 20707 x 50—68.
SZEWCZYK, née MAJAK, Radomsko (Pologne), 11-05-05. — 20707 x 50—68.
TAMBERI (Auguste), Modena (Italie), 14-07-92. — 18291 x 50—78.
TAMBOZZO (Angelo), Udine (Italie), 12-06-02. — 18222 x 50—62.
TAUBE (Israël), Waria (Pologne), 26-04-91. — 8033 x 50—62.
TAUBE, née MAJRANC, Zelow (Pologne), 21-06-93. — 8033 x 50—62.
THACZUK (Jaroslaw), Tarnopol (Pologne), 12-04-99. — 18213 x 50—80.
THACZUK, née KOZIOL, Slupiec (Pologne), 15-02-02. — 18213 x 50—80.
TINCHI (Michel), Herbeumont (Belgique), 06-06-10. — 1132 x 40—06.
TODESCO (Terzo), Lamon (Italie), 20-08-21. — 16892 x 47—78.
UNTERMAIER (Alfred), Wurzburg (Allemagne), 16-10-08. — 843 x 38—71.
UNTERMAIER, née FUCHS, Remigen (Suisse), 01-05-09. — 843 x 38—71.
URBANIAK, née JACOLIK, Wilkowo (Pologne), 03-09-05. — 1017 x 51—59.
URBANIAK (Franciszek), Wilkowo (Pologne), 01-04-00. — 1017 x 51—59.
VALDEVIT, née FIORDI, Udine (Italie), 12-08-23. — 25312 x 39—47.
VALIENTE (Gregorio), Munesa (Espagne), 24-09-23. — 18221 x 50—32.
VAN DEN ABEELE (François), Cruyshauten (Belgique), 15-10-13. — 18163 x 50—61.
VAN DEN ABEELE, née DEPUYDT, Reninghe (Belgique), 07-03-15. — 18163 x 50—61.
VIDMAR (Louis), Sturia (Italie), 03-04-98. — 4646 x 38—57.
VIDMAR, née ZIGON, Dol Ottelza (Italie), 24-07-91. — 4646 x 38—57.
VITEZ (Franjo), Kobilic (Yougoslavie), 24-02-15. — 16531 x 50—70.
VOUTCHKOVITCH (Lazare), Pétrovci (Yougoslavie), 16-03-12. — 17862 x 50—60.
WACHTEL (Bernard), Jassy (Roumanie), 30-03-84. — 19172 x 49—75.
WACHTEL, née KATZ, Jassy (Roumanie), 21-10-88. — 19172 x 49—75.
WASURCZAK (Paul), Dobromil (Pologne), 03-05-10. — 15356 x 48—89.
WASZAK (Thaddée), Nedzerzewo (Pologne), 22-07-22. — 8691 x 48—10.
YATRISIAN (Haikazoun), Panderma (Turquie), 13-12-13. — 18154 x 50—06.
ZAMPIERI (Félix), Feltre (Italie), 24-08-29. — 2720 x 51—57.
ZAMPROGNO (Primo), Motta di Livenza (Italie), 01-01-24. — 18131 x 50—31.
ZANIN (Pierre), Chions (Italie), 13-03-01. — 12368 x 36—78.
ZANIN, née GASPAROTTO, Chions (Italie), 16-05-02. — 12368 x 36—78.
ZIARNOWSKI (Casimir), Gelsenkirchen (Allemagne), 14-12-17. — 18143 x 50—62.
ZIARNOWSKI, née PTASZYNSKI, Dabrowa (Pologne), 15-05-26. — 18143 x 50—62.
ZUCZEK (Etienne), Iwierzyce (Pologne), 11-05-09. — 4425 x 49—77.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française:

BASTIAN, née LAUPIN, Lyon (Rhône), 22-04-85. — 19101 x 37—69.
DE TORRES, née GONZALEZ, Oran, 25-04-96. — 212 x 38—92.
KLEIN, née ROUX, Alger (Algérie), 16-11-98. — 6556 x 54—75.
MASIP, née ROUX, Carpentras (Vaucluse), 28-03-87. — 1331 x 49—84.
ROBELLAZ, née PERRAUDIN, Château-Chinon (Nièvre), 22-11-09. — 15941 x 50—97.
TAMBERI, née CHAUVIN, Fiers (Orne), 28-04-99. — 18291 x 50—78.
TETLON, née VIZERIE, Bergerac (Dordogne), 21-01-02. — 22243 x 50—76.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents:

AMENGUAL (Gabriel), Palma de Majorque (Espagne), 27-11-35. — 19006 x 51—35.
BALICKI (Jean), Ercheu (Somme), 08-07-38. — 178 x 51—90.
BINA (Claude), Fleurance (Gers), 10-04-45. — 970 x 51—32.
BINA (Robert), Fleurance (Gers), 30-04-41. — 970 x 51—32.
CHABLOZ (Enrica), Aoste (Italie), 25-02-37. — 2637 x 48—77.
CHUECA (Mario), la Grand'Combe (Gard), 07-01-48. — 18142 x 50—30.

CHUECA (Rosa), Retuerta del Bullaque (Espagne), 21-08-33. — 18112 x 50—30.

DOBINSKI (Stanislaw), Kolonia-Borzymie (Pologne), 11-08-36. — 6823 x 39—03.

DOMINIAK (Léonard), Oriocourt (Moselle), 30-10-32. — 40915 x 36—57.

DURCZEWSKI (Bernard), Béthune (Pas-de-Calais), 07-01-36. — 18124 x 50—62.

DURCZEWSKI (Hélène), Béthune (Pas-de-Calais), 11-07-50. — 18124 x 50—62.

DURCZEWSKI (Henri), Béthune (Pas-de-Calais), 07-07-16. — 18121 x 50—62.

FERRI (Daniel), Amnéville (Moselle), 02-10-43. — 11663 x 38—57.

FERRI (Nadine), Amnéville (Moselle), 17-01-47. — 11663 x 38—57.

GAZDAN (Jean-M.), la Neuville-Housset (Aisne), 12-06-45. — 17515 x 50—62.

HANOWER (Berthe), Paris, 05-08-16. — 11238 x 51—75.

HANOWER (Alain), Paris, 16-09-48. — 11238 x 51—75.

ISIK (Edda), Trieste (Italie), 07-10-37. — 21051 x 49—13.

ISIK (Nedim), Smyrne (Turquie), 28-10-32. — 21051 x 49—13.

NEIRYNCK (Albert), la Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne), 13-05-37. — 42890 x 45—77.

NEIRYNCK (Monique), la Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne), 21-07-38. — 42890 x 45—77.

NEIRYNCK (Mireille), la Chapelle-Véronge (Seine-et-Marne), 17-05-41. — 42890 x 45—77.

NEIRYNCK (Alice), la Chapelle-Véronge (Seine-et-Marne), 30-10-42. — 42890 x 45—77.

NEIRYNCK (Raymond), Sancy-lès-Provins (Seine-et-Marne), 17-03-19, — 42890 x 45—77.

NEIRYNCK (Marie-Thérèse), Sancy-lès-Provins (Seine-et-Marne), 30-03-51. — 42890 x 45—77.

ONYSZKO (Emmanuel), Rosendaël (Nord), 20-03-51. — 36799 x 47—59.

PARZYSZ (Irène), Harnes (Pas-de-Calais), 04-10-45. — 18185 x 50—62.

PASTORATO (Jacqueline), le Mans (Sarthe), 07-11-35. — 16725 x 50—72.

PASTORATO (Liliane), le Mans (Sarthe), 28-08-45. — 16725 x 50—72.

PINTUS (Pierre), Longwy (Meurthe-et-Moselle), 07-03-33. — 2567 x 51—54.

PINTUS (Paul), Longwy (Meurthe-et-Moselle), 01-04-36. — 2567 x 51—54.

PIOTROWSKI (Micheline), Saint-Max (Meurthe-et-Moselle), 05-07-50. — 20208 x 47—54.

PORRECA (Marie), Neuilly-sur-Seine (Seine), 11-07-50. — 13811 x 50—75.

SLIWA (Jean), Merlebach (Moselle), 02-06-11. — 829 x 51—57.

SLIWA (Claude), Freyming (Moselle), 21-11-46. — 829 x 51—57.

SZEWCZYK (Richard), Wittelsheim (Haut-Rhin), 01-01-34. — 20707 x 50—68.

THACZUK (Colette), Chuignolles (Somme), 20-08-37. — 18213 x 50—80.

UNTERMAIER (Jean), Genève (Suisse), 26-07-11. — 813 x 38—71.

UNTERMAIER (Sylviane), Genève (Suisse), 23-11-18. — 813 x 38—71.

URBANIAK (Wladislaw), Angers (Maine-et-Loire), 20-08-34. — 1017 x 51—49.

VAN DEN ABEELE (Monique), Saint-Nicolas-de-Sommaire (Orne), 10-08-37. — 18163 x 50—61.

VAN DEN ABEELE (Gérard), Saint-Nicolas-de-Sommaire (Orne), 01-08-40. — 18163 x 50—61.

VAN DEN ABEELE (Marguerite), Saint-Nicolas-de-Sommaire (Orne), 10-01-12. — 18163 x 50—61.

VAN DEN ABEELE (Denise), Saint-Nicolas-de-Sommaire (Orne), 30-12-43. — 18163 x 50—61.

VAN DEN ABEELE (Michel), Saint-Nicolas-de-Sommaire (Orne), 06-05-47. — 18163 x 50—61.

ZANIN (Jacqueline), Draveil (Seine-et-Oise), 27-01-11. — 12368 x 36—78.

ZIARNOWSKI (Bernard), Mazingarbe (Pas-de-Calais), 01-04-50. — 1°113 x 50—62.

Art. 4. — Sont autorisés à s'appeler légalement à l'avenir:

BLAZIN (Etienne). — BLAZSIN (Etienne), Arad (Roumanie), 02-09-06. — 5132 x 50—75.

BONDY (Philippe). — BONDY (Fulop), Budapest (Hongrie), 20-12-94. — 13236 x 51—75.

ISIK (Nelly). — ISIK (Nelli), Izmir (Turquie), 23-12-10. — 21051 x 49—13.

ENESCOT (Vasile). — ENESCU (Vasile), Basesti (Roumanie), 03-12-15. — 18576 x 50—34.

EPSTEIN (Jocek). — EPSZTEJN (Jocek), Wyszogrod (Pologne), 27-03-02. — 23337 x 50—75.

EPSTEIN (Malka). — EPSZTEJN (Malka), Ozorkow (Pologne), 11-02-07. — 23337 x 50—75.

HOLIC (Pierre). — HOLIK (Pierre), Iwaczow Dolny (Pologne), 17-05-23. — 19310 x 50—55.

KALMANOT (Moïse). — KALMANOVITCH (Moïse), Kertch, (Russie), 21-12-04. — 850 x 51—75.

MAZAL (Boleslaw). — MASZKALO (Boleslaw), Oleszkowa (Pologne), 06-09-99. — 5453 x 48—80.

MAZAL (Balbina). — MASZKALO (Balbina), Galcowa (Pologne), 18-11-01. — 5453 x 48—80.

PIOTROIS (Joseph). — PIOTROWSKI (Joseph), Dolina (Pologne), 19-03-14. — 20208 x 47—54.

PIOTROIS (Jadwiga). — PIOTROWSKI (Jadwiga), Tula (Russie), 13-10-20. — 20208 x 47—54.

PIOTROIS (Micheline). — PIOTROWSKI (Micheline), Saint-Max (Meurthe-et-Moselle), 05-07-50. — 20208 x 47—54.

PRESBILA (François). — PRZYBYLA (François), Neudorfel Domaine (Allemagne), 09-11-21. — 22100 x 48—02.

SEMAN (Gabriel). — SZEMAN (Gabriel), Budapest (Hongrie), 03-09-25. — 1178 x 51—75.

WAZURAC (Paul). — WASURCZAK (Paul), Dobromil (Pologne), 08-05-10. — 15356 x 48—89.

VASSAC (Thaddée). — WASZAK (Thaddée), Nedzerzewo (Pologne), 22-07-22. — 8691 x 48—10.

SUZEC (Etienne). — ZUCZEK (Etienne), Iwierzyce (Pologne), 11-05-09. — 1425 x 19—77.

AMENGUAL (Pierre). — AMENGUAL (Pedro), Fornalutz Iles Baléares (Epagne), 11-08-10. — 19606 x 51—35.

Art. 5. — Sont libérés de leurs liens d'allégeance à l'égard de la France:

ANDRIS (Jean-Claude), la Louvière (Belgique), 26-02-42 — 50401 x 45—99.

ANDRIS (Jean), la Louvière (Belgique), 16-01-13. — 50401 x 45—99.

ANDRIS (Monique), Soignies (Belgique), 20-04-45. — 50401 x 45—99.

BETTENDORFF (André), Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), 16-06-27. — 5434 x 51—99.

BIASUTTI (Mario), Ytres (Sommes), 25-07-25. — 14614 x 51—99

BOHR (Jean-Pierre), Thionville (Moselle), 21-09-26. — 15378 x 50—57.

CHAUVEL (Gaston), Langrolay (Côtes-du-Nord), 25-03-15. — 8767 x 51—99.

CHOTARD (André), Gosselies (Belgique), 24-05-30. — 13093 x 50—99.

CHOTARD (Paul), Gosselies (Belgique), 12-08-31. — 13092 x 50—99

CINI (Charles), Tunis, 19-09-30. — 17401 x 51—96.

COURVOISIER (Claude), Paris, 29-07-29. — 19747 x 51—99.

DONNAT (Gaston), Bienne (Suisse), 14-02-14. — 312704 x 45—99.

DURAND (Robert), Robelmont (Belgique), 21-01-28. — 17472 x 50—99

ECKENSCHWILLER (Guillaume), Elberfeld (Allemagne), 04-11-27. — 13921 x 51—99.

FRITSCH (Alfred), Murgenthal (Suisse), 01-01-24. — 15379 x 51—99.

FRITSCH (Anna), Fulenbach (Suise), 31-05-45. — 15379 x 51—99.

FRITSCH (Sonia), Fulenbach (Suisse), 22-03-50. — 15379 x 51—99.

GRILL (Alfred), Bâle (Suisse), 05-03-09. — 28686 x 31—99.

HARPER (James), Wizernes (Pas-de-Calais), 24-08-22. — 12881 x 50—99.

HOFER (Suzanne), Lucelle (Haut-Rhin), 10-05-28. — 10432 x 51—99.

JORNOD (Jean-Claude), Courbevoie (Seine), 20-09-23. — 6153 x 51—99.

KŒNIG (François), Dudelange (grand-duché de Luxembourg), 01-07-21. — 8702 x 51—99.

KŒNIG, née BODRY, Dudelange (grand-duché de Luxembourg), 13-11-25. — 8702 x 51—99.

LABARTHE (Jean-Pierre), Niort (Deux-Sèvres), 12-12-28. — 9002 x 50—99.

LABARTHE, née BESSON, Genève (Suisse), 22-05-32. — 9002 x 50—99.

MAIZTERRANA (Joseph), Saint-Sébastien (Espagne), 10-10-28. — 18874 x 50—99.

MICHEL (Robert), Cherbourg (Manche), 23-10-17. — 6428 x 51—99.

MICHEL, née JONSSON, Lit (Suède), 08-11-11. — 6428 x 51—99.

ROBERTSON (George), Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées), 08-09-29. — 103 x 51—99.

ROOSE (Raymond), Schaarbeek (Belgique), 23-05-30. — 14179 x 49—99.

RUSCA (Pascal), Sucy-en-Brie (Seine-et-Oise), 16-05-32. — 6234 x 51—99.

SCHMIDT (Charles), Huningue (Haut-Rhin), 02-02-31. — 2097 x 51—99.

SCHWITZGUEBEL (Lucien), Mitry-Mory (Seine-et-Marne), 21-08-31. — 102 x 51—99.

SCOSSA (André), Chatelaillon (Charente-Maritime), 23-07-32. — 13830 x 51—99.

STAGNETTO (Nicolas), Tunis, 06-04-24. — 14561 x 47—96.

STUDER (Raoul), Cortenberg (Belgique), 23-05-28. — 6399 x 48—99.

THOMMEN (Richard), Mulhouse (Haut-Rhin), 26-04-31. — 14728 x 50—99.

VERLOOVEN (Jean), Roubaix (Nord), 27-01-28. — 20327×50—99.
VISTICOT (Léon), Arleux (Nord), 21-05-30. — 21622×50—99.
WINWARD (Thomas), Levallois-Perret (Seine), 06-01-31. — 16407×51—99.
GILLOTTE (Robert), Oran, 25-06-18. — 12964×50—99.
GILLOTTE, née BLACKMON, Carolene North (U. S. A.), 01-02-25. — 12964×50—99.
GILLOTTE (Danielle), Milwaukee (U. S. A.), 18-02-47. — 12964×50—99.

Art. 6. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 janvier 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres.

Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL RIBEYRE.

Décret du 1er février 1952 portant naturalisations, réintégrations et mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ABADIAS (Jesu), Alcala del Obispo (Espagne), 15-10-96. — 18381×50—11.
ACHDJIAN (Madeleine), Scutari (Turquie), 06-01-11. — 24278×50—75.
ALEX, née CIOTTI, Casciago (Italie), 24-12-19. — 20670×51—75.
AMADORO (Michel), Tetange (Luxembourg), 06-05-06. — 16008×50—57.
ATANASIU (Pascu), Techirghiol (Roumanie), 13-01-13. — 110×50—75.
AVAKIAN (Bedros), Erzeroum (Turquie), 17-06-05. — 29197×37—69.
AVAKIAN, née OHANESSIAN, Erzeroum (Turquie), 17-05-09. — 29197×37—69.
AVOLINO (Jean), Tunis (Tunisie), 10-06-01. — 21010×16—93.
AVOLINO, née GIAMBINO, Tunis (Tunisie), 06-12-05. — 21010×16—93.
BAPST (Olivier), Hauteville-Bregoz (Suisse), 24-07-01. — 17691×31—39.
BESSLER (Walter), Bamenohl (Allemagne), 04-06-39. — 31120×18—67.
BLUMENFELD (Esther), Kozienice (Pologne), 25-12-26. — 6016×51—75.
BRONES (Perec), Minsk (Pologne), 01-05-06. — 11171×50—75.
BRONES, née SZENDROVICS, Olaszliszka (Hongrie), 09-02-11. — 11171×50—75.
BRZOZOWSKI (Thomas), Poswietne (Pologne), 22-02-01. — 19826×50—75.
BRZOZOWSKI, née PANKIEWICZ, Varsovie (Pologne). — 21-08-09. — 19826×50—75.
BURLIN (Angelo), Silea (Italie), 22-01-23. — 1210×50—31.
CARNIEL (Giovanni), Spresiano (Italie), 24-11-95. — 3211×51—75.
CERUTTI (Bruno), Schio (Italie), 30-06-29. — 2005×51—75.
CIPELLETTI, née DI DONATO, Vicalvi (Italie), 05-10-27. — 8381×50—06.
COLAS, née PEITZ, Paderborn (Allemagne), 05-08-15. — 19751×50—76.
CONTINI (Guerrino), Rochetta Vara (Italie), 18-07-07. — 1207×51—63.
CONTINI (Auguste), Leggiuno Sangiano (Italie), 27-07-32. — 6923×51—25.
CORVO (Marianne), Ceva (Italie), 20-07-26. — 18382×50—06.
DA CUNHA (José), Arcos de Valdevez (Portugal), 27-02-11. — 839×51—82.
DA CUNHA, née CSERMO, Marczihaza (Roumanie), 01-10-01. — 639×51—82.
DA SILVA (Francisco), Santar (Portugal), 23-05-05. — 951×38—09.
DAMIANI (Severin), Brescia (Italie), 23-08-02. — 830×51—06.
DAMIANI, née TIBERI, Belforte All Isauro (Italie), 09-01-98. — 830×51—06.
DANIELSKI (Alexandre), Uedesheim (Allemagne), 11-02-01. — 962×38—37.
DEMAREST, née BAGAN, Zagorze (Pologne), 07-11-20. — 11031×51—53.
DIEZ (Julian), Simancas (Espagne), 03-01-09. — 23362×50—61.
DIEZ, née SANCHEZ, Jaca (Espagne), 14-10-03. — 23362×50—61.
DO PACO, née DE SOUSA, Penha Longa (Portugal), 12-06-13. — 20930×51—37.
EINAUDI (Giacomo), Stroppo (Italie), 11-03-11. — 1227×51—01.
FEIBELMAN (Siegfrid), Rulzheim (Allemagne), 10-08-12. — 13156×10—20.
FERRAND (Jean), Kwala-Simpang (Indes néerlandaises), 10-08-25. — 11118×51—75.
FIGUERAS (Pedro), Barcelone (Espagne), 08-01-01. — 28712×38—13.
GARCIA (Jean), San Vicente (Espagne), 11-03-96. — 21131×39—69
GIMENO (Fernand), Luco de Bordon (Espagne), 28-11-29. — 770×51—13.
GIORGIONI (Octave), Bicinicco (Italie), 12-07-15. — 25111×16—06.
GIOVANELLI (Silvain), la Spezia (Italie), 24-01-96. — 18258×38—06.
GNJILEC (Joseph), Vrhovac (Yougoslavie), 18-11-15. — 2182×51—57.
GNJILEC, née ZAMEGNIK, Veisserhof (Autriche), 19-05-21. — 2182×51—57.
GOLDBERG (Laja), Varsovie (Pologne), 05-01-21. — 20516×50—75.
GOMIERO (Eugène), Zero Branco (Italie), 15-07-91. — 22678×50—38.
GOMIERO, née SCATTOLIN, Morgano (Italie), 15-03-00. — 22678×50—38.
GORODYSSKY (Olga), Sébastopol (Russie), 07-01-19. — 19209×50—75.
GUESEKHOUS (Constantin), Sébastopol (Russie), 26-12-10. — 22306×38—93.
GUTIERREZ (Ruperto), Gijon (Espagne), 10-09-97. — 23379×50—30.
GUTIERREZ, née SANCHEZ, Gijon (Espagne), 20-02-99. — 23379×50—30.
HAUSWALD, née GONDROM, Sarrelouis (Sarre), 05-05-92. — 79×35—67.
HERNANDEZ (José), Lorca (Espagne), 23-01-29. — 23181×50—31.
IRIO (Modesto), Alenteru (Espagne), 08-09-00. — 21200×50—46.
IVACHTCHENKO (Nicolas), Port-Arthur (Russie), 27-07-02. — 33078×39—77.
JANOWSKI (Czeslas), Oberhausen (Allemagne), 19-09-15. — 18082×50—62.
JANOWSKI, née BORZECKA, Poreba (Pologne), 04-07-20. — 18082×50—62.
JEKEL (Samuel), Rozniatow (Pologne), 07-09-98. — 16108×17—75.
JURALOWICZ (Stanislaw), Pokraszew (Pologne), 10-11-17. — 21017×50—59.
KALUZNY (Antoine), Szynkielewie (Pologne), 08-04-05. — 18285×50—88.
KIRSCHMANN, née MATTKA, Berlin (Allemagne), 25-10-92. — 12160×37—01.
KOSTRZEWSKI (Boleslaw), Hermansdorf (Pologne), 30-03-01. — 30108×37—59.
KOSTRZEWSKI, née SZMANIA, Bochum (Allemagne), 16-03-08. — 30108×37—59.
KRIKORIAN (Mekhisar), Salonique (Grèce), 20-10-21. — 19209×50—75.
KUKULKA (Joseph), Lapszow (Pologne), 30-08-24. — 21190×50—31.
LASZLO (Etienne), Ursenie (Roumanie), 24-05-25. — 8604×51—57.
LOPEZ (José), Huercal Overa (Espagne), 08-02-02. — 16092×50—31.
LOPEZ, née GARCIA, Huercal Overa (Espagne), 17-07-02. — 16092×50—31.
LOPEZ (Juan), Huercal Overa (Espagne), 24-10-29. — 20911×51—31.
LOPEZ (Fernando), Villanueva (Espagne), 15-02-05. — 18391×50—78.
MACKOWSKI (Franciszek), Dattel (Allemagne), 10-09-16. — 5562×51—59.
MANDIN, née PETAZZI, Piesio (Italie), 13-09-07. — 21232×50—51.
MARCHI (Attilio), Sacile (Italie), 04-07-16. — 6138×50—17.
MARCHI, née DA ROS, Brugnera (Italie), 01-01-20. — 6138×50—17.
MARDIKIAN, née PACHAYAN, Balbourt (Turquie), 14-03-06. — 20126×50—75.
MARIN (Ivo), Azzano Decimo (Italie), 11-09-25. — 929×51—31.
MAVILLAZ (Livia), Montjovet (Italie), 19-11-33. — 16518×51—75.
MEGARDON (José), Palamos (Espagne), 25-06-13. — 11703×50—93.
MEGARDON, née VILANOVA, Palamos (Espagne), 10-01-14. — 11703×50—93.
MENSI (Erminio), Arsie (Italie), 08-03-22. — 10155×50—37.
MESZES (Jules), Pecs (Hongrie), 04-01-25. — 16450×50—75.
MILIOTI (Sauveur), Favara (Italie), 23-02-11. — 7841×17—13.
MINAZZO, née BARBAGLI, Terranuova Bracciolini (Italie), 01-09-25. — 18988×50—06.
MURATORE, née DEMICHELIS, Roburent (Italie), 25-09-03. — 402×51—12.
NADOT, née KOWALCZYK, Ludwinow (Pologne), 06-11-12. — 29154×18—59.
PAITA (Dante), Rocchetta Vara (Italie), 27-05-03. — 1258×51—38.
PEKMEZIAN (Kevork), Gueyve (Asie Mineure), 15-08-15. — 24153×38—13.
PORCU (Lazzaro), Villaputzu (Italie), 18-12-99. — 5541×51—07.

PORCU, née CALZOLAIA, Muravera (Italie), 01-02-00. — 5541 x 51—07.
REJON (Restituto), Paredes de Nava (Espagne), 09-12-01. — 17091 x 50—11.
REMONATO (Adolfo), San Bonifacio (Italie), 16-02-13. — 1050 x 51—17.
REMONATO, née NICOLETTO, Fonzaso (Italie), 20-05-13. — 1050 x 51—17.
REZLER (Bronislas), Boberfeltow (Pologne), 05-06-08. — 35583 x 38—59.
REZLER, née OPIOL, Gor Sucha (Pologne), 16-04-12. — 35583 x 38—59.
ROMANO (Nicolas), Martina Alba (Italie), 16-05-06. — 1138 x 51—70.
RUSINEK (Wladislas), Castrop (Allemagne), 14-09-18. — 18075 x 50—62.
RUSINEK, née GWOREK, Manovice (Pologne), 21-01-21. — 18075 x 50—62.
RYBARCZYK (François), Herne (Allemagne), 04-04-11. — 31036 x 38—59.
RYBARCZYK, née SWIDEREK, Bremen (Allemagne), 25-04-17. — 31036 x 38—59
SANTOS (Juan), Hinojosa de Duero (Espagne), 14-12-28. — 20633 x 50—31.
SCHAFFRIN (Arthur), Sterkrade Sud (Allemagne), 11-08-09. — 3387 x 37—37.
SENKY (Philippe), Malstatt (Sarre), 14-09-06. — 2043 x 38—57.
STASZCZYK (Zdzislaw), Ostatni (Pologne), 14-06-30. — 728 x 51—39.
SWITON (Zygfryd), Wenglewice (Pologne), 25-02-13. — 3013 x 51—81.
SZABO (Gabriel), Budapest (Hongrie), 14-05-12. — 1535 x 51—75.
SZKLARZ (Albert), Trybuchowce (Pologne), 19-01-23. — 17308 x 50—52.
TESSARI (Giuseppe), Costabissara (Italie), 17-02-08. — 49050 x 45—81.
TOMCZAK (Sigismond), Marjanow (Pologne), 20-12-99. — 18091 x 50—02.
TOMCZAK, née BONCELA, Olszowka (Pologne), 05-11-08. — 18091 x 50—02.
TUROWSKI (Joseph), Horst (Allemagne), 29-11-12. — 17903 x 50—62.
TUROWSKI, née CWIKLINSKI, Stoppenberg (Allemagne), 07-12-19. — 17903 x 50—62.
WEBER (Victor), Boulay (Moselle), 13-08-04. — 29198 x 38—57.
WEINGARTEN (Ursula), Krefeld (Allemagne), 19-12-31. — 10548 x 51—75.
WILKOSZ (Franciszek), Grobla (Pologne), 07-02-16. — 18393 x 50—78.
ZANARDI (Battista), Biello (Italie), 12-04-18. — 1257 x 51—38.
ZUNINO (Etienne), Tigliete (Italie), 20-02-92. — 1357 x 51—02.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française:

GARCIA, née BORDES, Saint-André-de-Roquelongue (Aude), 10-10-97. — 21434 x 39—69.
GRUNEWALD, née GLOCK, Diesen (Moselle), 05-08-04. — 18533 x 38—57.
HESS (Albertine), Kattenhouse (Bas-Rhin), 02-01-16. — 31120 x 48—67.
RAINELLI, née DURANDOT, Blanzy (Saône-et-Loire), 02-09-02. — 5541 x 51—69.
REJON, née DEJEAN, Conques-sur-Orbiel (Aude), 27-06-05. — 17091 x 50—11.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents:

BAPST (Christine), Lons-le-Saunier (Jura), 11-07-10. — 17691 x 31—39.
BAPST (Richard), Lons-le-Saunier (Jura), 17-10-33. — 17691 x 31—39.
BERTARELLI (Jean), Plesio (Italie), 31-10-33. — 21232 x 50—51.
BRZOZOWSKI (Henri), Paris, 22-08-12. — 19826 x 50—75.
DA CUNHA (Marie), Montauban (Tarn-et-Garonne), 27-10-34. — 839 x 51—82.
GNJILEC (Martine), Nancy (Meurthe-et-Moselle), 23-08-51. — 2482 x 51—57.
GNJILEC (Chantal), Nancy (Meurthe-et-Moselle), 14-01-49. — 2482 x 51—57.
GRUNEWALD (Jean), Creutzwald (Moselle), 18-05-41. — 18533 x 38—57.
JANOWSKI (Aline), Lievin (Pas-de-Calais), 13-02-42. — 18082 x 50—62.
JANOWSKI (Evelyne), Lievin (Pas-de-Calais), 22-01-50. — 18082 x 50—62.
LOPEZ (José), Tourbes (Hérault), 08-01-35. — 16092 x 50—34.
LOPEZ (Marie), Nezignan-Levêque (Hérault), 13-06-40. — 16092 x 50—34.
MARCHI (Pierrette), Marmande (Lot-et-Garonne), 16-02-41. — 6438 x 50—47.
MARCHI (Jeanine), Birac-sur-Trec (Lot-et-Garonne), 16-03-43. — 6438 x 50—47.
MARCHI (Arlette), Birac-sur-Trec (Lot-et-Garonne), 16-10-44. — 6438 x 50—47.
MEGARDON (Francette), Djidjelli (Constantine), 24-06-35. — 11703 x 50—93.
MEGARDON (Pierre), Djidjelli (Constantine), 04-05-38. — 11703 x 50—93.
MEGARDON (Laurent), Bougie (Constantine), 29-05-41. — 11703 x 50—93.
PEITZ (Horst), Paderborn (Allemagne), 07-03-38. — 19754 x 50—76.
PORCU (Michel), Annonay (Ardèche), 04-08-40. — 5541 x 51—07.
REMONATO (Flora), Marmande (Lot-et-Garonne), 02-12-36. — 1050 x 51—17.
RIVERA (Pierre), Oloron (Basses-Pyrénées), 02-02-33. — 23362 x 50—61.
RUSINEK (Jeannine), Sallaumines (Pas-de-Calais), 29-01-49. — 18075 x 50—62.
TESSARI (Roger), Lavaur (Tarn), 09-03-35. — 49050 x 45—81.
TESSARI (Rose), Saint-Jean-de-Rives (Tarn), 27-02-40. — 49050 x 45—81.
TOMCZAK (Marie), Travecy (Aisne), 22-07-35. — 18091 x 50—02.
TOMCZAK (Thérèse), Saint-Quentin (Aisne), 22-10-43. — 18091 x 50—02.
TUROWSKI (Irène), Marles-les-Mines (Pas-de-Calais), 23-04-39. — 17903 x 50—62.
TUROWSKI (Richard), Marles-les-Mines (Pas-de-Calais), 30-01-48. — 17903 x 50—62.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL RIBEYRE.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Année 1952

Commission des finances.

3e séance du vendredi 15 février 1952.

Présents. — MM. Abelin, Barangé (Charles), Besnard, Boisdé, Cristofol, Dagain, David (Marcel), Denais (Joseph), Diethelm, Faggianelli, Ferri (Pierre), Gabelle, Gardey (Abel), Gosnat, Jacquet (Marc), Jean-Moreau, Jules-Julien, La Chambre (Guy), Lamps, Lecourt, Leenhardt (Francis), Massot, Mendès-France, Meunier (Pierre), Palewski (Jean-Paul), Petit (Guy), Ramarony, Reynaud (Paul), Simonnet.

Suppléants. — MM. Rincent (de M. Darou), Charpentier (de M. Bardot), Hénault (de M. Ulver).

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira (local de la commission n° 232):

1° Le mardi 19 février 1952, à seize heures.

Avis sur la lettre rectificative (n° 2591) aux projets financiers.

2° Le mercredi 20 février 1952, à quinze heures.

I. — Nomination de rapporteurs pour:

Le projet de loi (n° 2369) (office antiacridien);

La proposition de loi (n° 2501) de M. Deixonne (organisation de la recherche vétérinaire);

Le rapport repris (n° 2599) (crédit aux sociétés d'exploitation rurale).

II. — Rapport de M. Tanguy Prigent sur sa proposition de loi et la proposition de loi (nos 659 et 432) de M. Dulin, sénateur (statut de la coopération).

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 20 février 1952, à dix heures (local de la commission n° 213) :

I. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de loi (n° 2421) de M. Médecin tendant à permettre aux officiers en non-activité par suppression d'emploi d'obtenir un dégagement définitif;

La proposition de loi (n° 2441) de M. Médecin tendant à nommer, sur leur demande, à l'honorariat du grade supérieur certains officiers mis à la retraite depuis le 20 août 1940;

La proposition de loi (n° 2452) de M. Billat tendant au relèvement du taux des allocations militaires;

La proposition de loi (n° 2481) de M. Gau concernant la limite d'âge des maîtres ouvriers tailleurs et cordonniers des troupes métropolitaines;

La proposition de loi (n° 2530) de M. Ninine tendant à conférer, à titre posthume, au général Leclerc de Hauteclocque, la dignité de maréchal de France.

II. — Communication du président concernant l'arsenal aéronautique de Châtillon.

III. — Examen des amendements au rapport (n° 2454) de M. Triboulet sur la situation des sursitaires.

IV. — Rapport de M. Christiaens sur la proposition de loi (n° 824) de M. Billat tendant à modifier l'article 24 de la loi du 31 mars 1928 relatif aux affectations aux militaires soutiens de famille.

V. — Rapport de M. Maurellet sur l'avis (n° 28) du Conseil de la République relatif à la constitution de détachements de météorologie affectés à certaines unités de l'armée de l'air.

VI. — Rapport de M. Maurellet sur la proposition de résolution (n° 1460) de M. Pierre Kœnig concernant les bonifications à accorder aux fonctionnaires relevant du ministère de la défense nationale qui se sont trouvés éloignés de l'administration par suite d'événements de guerre.

VII. — Questions diverses.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 20 février 1952, à onze heures (local de la commission n° 249) :

I. — Rapport de M. Frugier sur la proposition de loi (n° 2341) de M. Mazuez tendant à l'abrogation de la loi du 13 avril 1946 et à une stricte réglementation de la prostitution.

II. — Suite du rapport de Mme Prin sur les propositions de loi (n°s 1096 et 1730) de M. Alphonse Denis et de M. Camphin tendant à simplifier les formalités d'attribution de la carte sociale des économiquement faibles et à attacher certains avantages à ladite carte.

III. — Rapport de Mme Rabaté sur sa proposition de loi (n° 1534) tendant à majorer les indices de traitement des infirmières diplômées d'Etat et titulaires du diplôme d'Etat de puériculture institué par le décret du 13 août 1947.

IV. — Examen, en deuxième lecture, du projet de loi (n° 22) tendant à compléter l'acte dit loi du 5 juin 1941 réglementant la profession d'opticien-lunetier détaillant.

V. — Examen de l'avis de la commission de la justice et de législation sur le rapport repris (n° 474) relatif à la prophylaxie de l'alcoolisme.

VI. — Questions diverses.

VII. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 2462) de M. Mazuez (préparateurs en pharmacie anciennement qualifiés).

La commission de la justice et de législation se réunira le mercredi 20 février 1952 à quatorze heures trente (local de la commission n° 250) :

I. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de loi (n° 2509) de M. Soustelle modifiant la loi du 2 juillet 1850 réprimant les mauvais traitements envers les animaux;

La proposition de loi (n° 2555) de M. Isorni modifiant l'article 463 du code pénal;

La proposition de loi (n° 2629) de M. de Léotard mettant à la charge des instigateurs de manifestations interdites et de grèves politiques les dépenses subies par le Trésor et les collectivités locales;

La proposition de loi (n° 2531) de M. Rabier complétant la loi de 1908 établissant, en cas d'accident, la responsabilité des conducteurs de véhicules;

La proposition de loi (n° 2443) de M. Siefridt modifiant certaines dispositions du code de procédure civile sur la vente des biens de mineurs.

II. — Rapport supplémentaire de M. de Moro-Giafferri sur l'avis (n° 2361) du Conseil de la République concernant la proposition de loi tendant à réprimer la contrefaçon des créations des industries saisonnières de l'habillement et de la parure.

III. — Rapport de M. Grousseaud sur l'avis (n° 1101) du Conseil de la République concernant le projet de loi relatif à la répression des crimes et délits commis contre les enfants.

IV. — Rapport de M. Grousseaud sur la proposition de loi (n° 450) de M. Delalande, sénateur, portant modification de la loi du 19 avril 1898 sur la répression des attentats commis envers les enfants.

V. — Rapport de M. Minjoz sur sa proposition de loi (n° 2489) complétant la loi du 1er décembre 1951 tendant à permettre, à titre provisoire, de surseoir aux expulsions de certains occupants de bonne foi.

VI. — Suite du rapport de M. Duveau sur les propositions de loi (n°s 165, 507, 554 et 715) de M. Rollin, de M. Isorni et de M. Peytel et de M. Debû-Bridel, sénateur, relatives à l'amnistie, à l'indignité nationale, aux inéligibilités et à l'épuration administrative.

VII. — Rapport de Mme Bastide sur le rapport repris (n° 1881) tendant à amnistier les condamnations prononcées contre les travailleurs de la mine à l'occasion de l'exercice du droit de grève.

VIII. — Rapport de M. Henri Grimaud sur le projet de loi (n° 1256) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention relative à l'aide mutuelle judiciaire conclue le 21 septembre 1949 entre la France et la principauté de Monaco.

IX. — Rapport de M. Henri Grimaud sur le projet de loi (n° 1277) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention relative à la faillite et à la liquidation judiciaire conclue le 13 septembre 1950 entre la France et la principauté de Monaco.

X. — Rapport de M. Garet sur la proposition de loi (n° 1377) de M. Isorni tendant à compléter l'article 113 du code d'instruction criminelle sur les demandes de mise en liberté provisoire.

XI. — Rapport de M. Silvandre sur la proposition de loi (n° 1102) de M. Duveau tendant à assurer la protection dans le commerce de la dénomination : vanille.

XII. — Rapport de M. Maurice Grimaud sur la proposition de loi (n° 194) de M. Renoy tendant à permettre la vente à crédit d'engins propres à l'exécution de transports combinés rail-route.

XIII. — Rapport de M. Silvandre sur la proposition de loi (n° 899) de M. Véry portant amnistie en matière d'élections dans les quatre départements d'outre-mer.

XIV. — Rapport de M. Silvandre sur la proposition de loi (n° 2358) de M. Louis Rollin tendant à modifier l'article 18 de la loi du 7 mars 1925 sur les sociétés à responsabilité limitée.

La commission des moyens de communication et du tourisme se réunira le mercredi 20 février 1952, à quinze heures (local de la commission n° 211) :

I. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de loi (n° 2465) de M. Métayer tendant à fixer les salaires nationaux des ouvriers permanents des parcs automobiles, des services d'entretien maritimes et fluviaux et bases aériennes des ponts et chaussées;

La proposition de loi (n° 2488) de M. Soldani, sénateur, tendant à classer les agents de travaux et conducteurs de chantiers des ponts et chaussées dans les emplois de la catégorie B des services actifs du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme;

La proposition de résolution (n° 2515) de M. Guislain tendant à octroyer à la région industrielle Lille-Roubaix-Tourcoing-Halluin-Armentières, un important crédit prélevé sur le fonds d'équipement routier en vue de son aménagement routier;

La proposition de loi (n° 2542) de M. Patinaud tendant à empêcher la fermeture du réseau du Vivarais;

La proposition de loi (n° 2590) de M. Guislain tendant à soumettre tous les retraités de la Société nationale des chemins de fer français au même statut.

II. — Nomination du rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 2487) de M. Mouton tendant à étendre les avantages de l'article 9 de la loi du 29 octobre 1921 aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité qui empruntent les lignes de transport public par cars, venant en remplacement des lignes de chemin de fer.

III. — Rapport de M. Schaff sur sa proposition de résolution (n° 489) tendant à rendre définitive l'existence du service des comptes chèques dans les caisses d'épargne des départements du Rhin et de la Moselle et à prévoir l'extention de ce service aux caisses d'épargne des autres départements français.

IV. — Rapport de M. Schaff sur l'avis (n° 893) du Conseil de la République concernant la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale tendant à modifier l'article 74 du décret validé du 22 mars 1942 sur la police des chemins de fer.

V. — Rapport de M. Litalien sur le projet de loi (n° 1370) autorisant le Président de la République à ratifier le protocole relatif à la signalisation routière signé à Genève le 19 septembre 1949.

VI. — Rapport de M. Litalien sur le projet de loi (n° 1371) portant modification de la loi du 3 juillet 1934 sur la signalisation routière.

VII. — Avis de M. de Gracia sur la proposition de résolution (n° 2461) de M. Triboulet tendant à prendre les mesures nécessaires pour que les étudiants de l'université de Paris et des grandes écoles puissent bénéficier, à partir du 1er mars 1952, d'une réduction de 50 p. 100 sur les transports de la région parisienne.

VIII. — Questions diverses.

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le mercredi 20 février 1952, à onze heures et à seize heures (local de la commission n° 208):

I. — Nomination du rapporteur de la proposition de loi (n° 2510) de M. Jean-Paul Palewski concernant l'indemnisation des Français sinistrés en Syrie.

II. — Suite de l'examen du rapport de M. Lenormand sur la proposition de loi (n° 461) de M. Billoux relative à l'utilisation et à la construction de logements.

III. — Rapport de M. Triboulet sur le projet de loi (n° 1414) tendant à modifier l'ordonnance du 10 avril 1945 sur les travaux préliminaires à la reconstruction.

IV. — Suite de l'examen du rapport de M. René Schmitt sur les propositions de loi (n°s 74, 364, 400, 522, 748, 752, 1379, 1820 et 2429) tendant à modifier la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

V. — Rapport de M. Brault sur la proposition de résolution (n° 1970) de M. Signor tendant à exempter les groupements Castor de l'obligation de fournir une contre-partie de métaux non ferreux.

VI. — Nomination éventuelle d'une sous-commission chargée d'examiner les questions relatives au centre scientifique et technique du bâtiment.

VII. — Examen des suggestions de la confédération nationale des associations de sinistrés relatives aux articles 15 et 25 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

VIII. — Questions diverses.

Réunion de commission du lundi 18 février 1952.

Commission de la presse (8e, 10e et 11e sous-commission du cinéma), à quinze heures. — Local n° 230.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du jeudi 21 février 1952.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1 — Vérification de pouvoirs:

2e bureau. — Département de la Corrèze: élection de M. Jaubert en remplacement de M. François Labrousse, décédé. — M. Varlot, rapporteur.

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (Finances) en vue de l'assistance économique à la Yougoslavie. (N°s et 75, année 1952. — M. Emilien Lieutaud, rapporteur; et n° , année 1952. — Avis de la commission des affaires étrangères. — M..., rapporteur.)

3. — Discussion de la question orale avec débat suivante:

M. Jacques Debû-Bridel signale à M. le ministre de l'industrie et de l'énergie la légitime émotion soulevée par la situation des studios de cinéma de Joinville et Saint-Maurice, menacés par la crise que subit actuellement l'industrie cinématographique française; il lui demande quelles mesures il compte prendre pour protéger cette industrie nationale contre la concurrence étrangère, notamment par la refonte de la législation du fonds d'aide et la réforme de l'Office.

4. — Discussion de la question orale avec débat suivante:

M. Jules Pouget demande à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme quelle est la politique de son département ministériel concernant: 1° l'entretien et l'amélioration du réseau routier français et le plan de financement envisagé pour cette amélioration en fonction des crédits budgétaires et des taxes instituées par le projet de loi portant coordination du rail et de la route; 2° l'aménagement de la route quant à la visibilité, la signalisation, l'entretien des trottoirs et des bas-côtés, les servitudes *non ædificandi* le long des routes et aux carrefours, la transformation des passages à niveau ou leur suppression partielle; 3° le retard de la commission chargée de reviser le code de la route et de l'adapter aux besoins actuels, soit en précisant les prescriptions déjà existantes, soit en indiquant celles à envisager pour obtenir le respect de ce code et sanctionner les infractions à celui-ci; 4° la définition des responsabilités pénales et civiles des usagers de la route, à la suite de la parution du décret n° 51-1019 du 29 août 1951, relatif à la police de la circulation et du roulage, et la possibilité d'écarter les sanctions abusives concernant le retrait du permis de conduire par les autorités préfectorales.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales se réunira le mercredi 20 février 1952, à quinze heures trente (local n° 274):

Suite de la discussion du projet de rapport pour avis de M. Longchambon sur le projet de loi (n° 817, année 1951) instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier.

Examen des conclusions présentées par le rapporteur.

Questions diverses.

La commission de la défense nationale se réunira le jeudi 21 février 1952, à quinze heures (local n° 217):

Dernier examen du projet de rapport pour avis de M. de Maupeou sur le projet de loi (n° 817, année 1951) instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 19 février 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Examen d'une demande de désignation d'une mission d'information présentée par la commission de la défense de l'Union française.

2. — Discussion de la proposition de résolution portant règlement définitif des comptes de l'assemblée de l'Union française pour l'exercice 1950. (N° 63, année 1952. — M. Cazelles rapporteur.)

3. — Discussion du projet de résolution portant règlement définitif des comptes annexes de l'assemblée de l'Union française pour l'exercice 1950. (N° 64, année 1952. — M. Cazelles, rapporteur.)

4. — Suite de la discussion de la proposition de résolution de M. Paul Catrice et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi: 1° rendant applicables aux travailleurs algériens de l'industrie et du commerce les prestations familiales prévues par la loi du 22 août 1946 et les textes subséquents; 2° instituant pour ces travailleurs des allocations-logement; 3° instituant le régime des allocations familiales agricoles en Algérie. (N°s 229, année 1949, et 307, année 1951. — M. Paul Catrice, rapporteur.)

5. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi complétant le décret du 5 janvier 1950 relatif à l'exercice de la profession commerciale dans les Etablissements français de l'Océanie, instituant une carte de commerçant pour les étrangers. (N°s 293, année 1951, et 66, année 1952. — M. Gaignard, rapporteur; n° 65, année 1952. — Avis de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales. — M. Piaioux, rapporteur. — Avis de la commission des relations extérieures. — M. Georges Rond, rapporteur.)

Nomination de membre de commission.

Dans sa séance du jeudi 14 février 1952, l'Assemblée de l'Union française a nommé M. Comiti membre de la commission d'instruction, en remplacement de M. Lombardo.

Commission des affaires financières.

Séance du vendredi 15 février 1952.

Présents. — MM. Antonini, Delmas (Louis), Le Van Dinh (Jacques), Schleiter, Sylvestre.

Excusé. — M. Jousselin.

Suppléants. — MM. Antonini (de M. Michard-Pellissier), Delmas (Louis) (de M. Cornet), Le Van Dinh (de M. Do Huu Thinh), Schleiter (de M. Boluix-Basset), Sylvestre (de M. Gaudart).

Commission de politique générale.

Séance du vendredi 15 février 1952.

Présents. — MM. d'Arboussier, Laurent-Eynac, Michaiet, Roulleaux-Dugage, Ya Doumbia.

Excusés. — MM. Alduy, André (Max), Boisdon, Boukheloua, Rousseaol, Buu Kinh, Coquart, Corval, Coubèche (Saïd-Ali), Foccart, Mlle Lafon, MM. Lapart, Laurin, Mme Lefaucheux, MM. Longuet, Lozeray, Mitterrand, Nguyen Huy Lai, Soppo Priso, Sousatte, Souvannavong Ourot, Tétau, Thévenin, Vanier.

Suppléant. — M. Boiteau (de M. Barbé).

Assistait en outre à la séance. — M. Gaignard.

Commission des relations extérieures.

Séance du vendredi 15 février 1952.

Présents. — MM. Bidet, Bui The Phuc, Buu Kinh, Coubèche Saïd Ali, Dumas, Gorse, Lautissier, Le Brun Kéris, Moullec (contre-amiral), Naroun, de Peretti, Riond (Georges), Savi de Tové, Mme Verger (Marianne), M. Vignes.

Suppléants. — MM. Julien (de M. Soppo Priso), Plagne (de Mlle Autissier), Georges Riond (de M. Gaudart), Bidet (de M. Rosenfeld), le colonel Bichon (de M. Morel).

Assistaient en outre à la séance. — M. Maurice Schumann, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères; Mlle Le Ber, MM. Paul Catrice, Momo Touré, Alfred Bour, Paul Simon, Nguyen Huy Lai, Borrey.

Convocation de commissions.

La commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer se réunira le mardi 19 février 1952, à dix-heures trente (local n° 217):

I. — Examen de la situation créée par la démission de M. Cianfarani du groupe métropole-outre-mer. — Eventuellement élection d'un nouveau vice-président.

II. — Projet de rapport de M. Jousselin sur la proposition (n° 52, année 1952) concernant la participation de la métropole au financement des recherches archéologiques en Afrique française.

III. — Questions diverses.

La commission des affaires économiques se réunira le mardi 19 février 1952, à dix heures quarante-cinq, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris:

I. — Examen des paragraphes n°s 10, 11, 12 et 13 concernant l'organisation financière des territoires d'outre-mer, du rapport de M. René Moreux sur la proposition (n° 306, année 1949) concernant l'organisation rationnelle de l'économie de l'Union française. — Vote sur l'ensemble du rapport.

II. — Examen du rapport pour avis de M. Meyer sur la proposition (n° 173, année 1951) relative aux moyens à mettre en œuvre dans les pays d'outre-mer pour la réalisation des travaux et études démo-économico-sociales et l'organisation des services de statistiques.

III. — Suite de l'examen du rapport de M. Schmitt sur la proposition (n° 235, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à créer un fonds spécial de développement de la production aurifère pour développer et moderniser l'équipement des exploitations minières de l'Union française, réduire le prix de revient de l'or et assurer la rentabilité de sa production.

La commission des affaires sociales se réunira le mercredi 20 février 1952, à dix heures (local n° 219):

I. — Audition de M. Dulphy sur la création de services sociaux dans les territoires d'outre-mer et territoires associés.

II. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition (n° 108, année 1951) de M. Paul Catrice, concernant les problèmes d'immigration dans les pays, départements et territoires d'outre-mer.

III. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour la proposition (n° 312, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à saisir l'Assemblée de l'Union française de tous projets d'immigration dans les territoires d'outre-mer dont la commission des affaires économiques est saisie au fond.

IV. — Echange de vues sur la proposition (n° 12, année 1951) relative au progrès social des populations des Somalis.

V. — Examen du rapport pour avis de M. Paul Catrice sur la proposition (n° 173, année 1951) relative à la réalisation des travaux et études démo-économico-sociales.

VI. — Suite de l'examen du rapport de Mlle Le Ber, sur la proposition (n° 306, année 1951) concernant l'enfance et l'adolescence inadaptée dans les territoires d'outre-mer.

VII. — Examen du rapport de M. Gervain sur la demande d'avis (n° 300, année 1951) concernant un projet de décret relatif à l'organisation du travail de manutention dans les ports d'Afrique équatoriale française.

La commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts se réunira le mercredi 20 février 1952, à seize heures trente (local n° 219):

I. — Désignation d'un rapporteur de la demande d'avis (n° 60, année 1952) sur la proposition de loi de M. Baurens relative à la constitution d'un office national interprofessionnel du machinisme agricole.

II. — Mission d'études des secteurs d'amélioration rurale en Afrique équatoriale française, rapports de MM. Cazelles, Le Brun Kéris, Roulleaux-Dugage et Schock, discussion.

III. — Questions diverses.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le mardi 19 février 1952, à seize heures (local n° 116):

Suivant la décision de l'Assemblée sur la demande d'envoi d'une mission:

1° Désignation des commissaires devant faire partie de cette mission;

2° Questions diverses.

La commission d'instruction se réunira le vendredi 22 février 1952, à quinze heures, à l'annexe de l'Assemblée, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris:

I. — Demande en autorisation de poursuites (n° 219, année 1951) contre M. Messaï Tafeb. — M. Marguerittе, rapporteur.

II. — Demande en autorisation de poursuites (n° 253, année 1949) contre M. Nignan. — M. Rosenfeld, rapporteur.

III. — Demande en autorisation de poursuites (n° 128, année 1950) contre M. Piot. — Rapport provisoire de M. Rosenfeld.

IV. — Demande en autorisation de poursuites (n° 95, année 1951) contre M. Boiteau. — Rapport provisoire de M. Rosenfeld.

V. — Exposé du président de la commission sur les conditions dans lesquelles s'instruisent les affaires engagées contre notre collègue M. Barbé, à la suite des résolutions (n°s 49 et 50, année 1950) autorisant les poursuites.

VI. — Communication du président de la commission sur l'état des demandes en autorisation de poursuites en suspens devant l'Assemblée nationale.

La commission du plan, de l'équipement et des communications se réunira le mercredi 20 février 1952, à quatorze heures trente (local n° 120):

I. — Proposition (n° 289, année 1951) relative aux possibilités d'emprunt pour les provinces de Madagascar. — Projet de rapport pour avis de M. Charlier.

II. — Décret du 11 décembre 1951 tendant à l'établissement d'un second plan quadriennal. — Discussion.

III. — Programme 1951-1952 de l'Afrique équatoriale française (résolution du F. I. D. E. S.).

IV. — Propositions (n°s 52 et 71, année 1951) concernant le développement de l'aviation légère, sportive et sanitaire outre-mer. — Projet de rapport de M. Meyer.

V. — Questions diverses.

La commission de politique générale se réunira le mercredi 20 février 1952, à quinze heures (local n° 116):

I. — Examen d'un projet de rapport fait par M. Roulleaux-Dugage sur la demande d'avis (n° 264, année 1951) sur le projet de loi concernant les conseils de districts des Etablissements français de l'Océanie.

II. — Eventuellement, examen d'un projet d'avis présenté par M. Tétau sur une proposition de résolution (n° 121, année 1950) et plusieurs demandes d'avis se rapportant au statut des chefs coutumiers en Afrique noire (n°s 179, 211, 216, 218, année 1951).

La commission des relations extérieures se réunira le mardi 19 février 1952, à quatorze heures (local n° 217):

Rapport pour avis de M. Georges Riond sur la demande d'avis (n° 293, année 1951) sur le projet de loi complétant le décret du 5 janvier 1950 relatif à l'exercice de la profession commerciale dans les Etablissements français de l'Océanie, instituant une carte de commerçant pour les étrangers.

Supprimer cette question de l'ordre du jour de la séance du mercredi 20 février.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministères des finances, des affaires économiques et du budget.

Avis n° 529 de l'office des changes relatif à la régularisation des valeurs mobilières non déposées ou non déclarées.

Aux termes de l'avis n° 506 de l'office des changes, publié le 2 septembre 1951 au *Journal officiel*, les titres ou devises détenus en France qui ont fait l'objet d'une infraction à l'obligation de dépôt édictée par l'ordonnance du 7 octobre 1944 et qui sont régularisés par application de la loi du 2 février 1946 peuvent être remis sous forme anonyme à un établissement habilité à les recevoir lorsque ces avoirs sont destinés, non à demeurer en dépôt, mais à être rapidement cédés (titre Ier, section II, II, 4°).

Aux termes du même avis, les avoirs qui étaient précédemment dissimulés à l'étranger, en infraction aux dispositions de l'ordonnance n° 45-86 du 16 janvier 1945, et qui sont régularisés par application de la loi du 2 février 1948, peuvent être vendus contre francs sous forme anonyme, lorsque cette vente a lieu dans un court délai après le moment où ces avoirs ont été placés sous le contrôle d'un intermédiaire agréé (titre Ier, section III, II, B, 1°, *c*).

Dans tous les cas où, en vertu des dispositions qui viennent d'être rappelées, des valeurs mobilières seront vendues en France sous forme anonyme après la publication du présent avis, l'intermédiaire, agréé ou non, qui aura reçu les titres à ses guichets, s'il s'agit d'avoirs dissimulés en France, ou l'intermédiaire agréé qui les aura pris sous son contrôle à l'étranger, s'il s'agit d'avoirs dissimulés hors de France, pourra seul recevoir l'ordre de vente et sera responsable du payement de la taxe spéciale. Il devra en prélever le montant sur le produit de la vente et en assurer lui-même le règlement à la caisse d'un comptable du Trésor. Il lui appartiendra de remettre à son client le relevé et la quittance constatant le droit à l'amnistie instituée par la loi du 2 février 1948 et de tenir à la disposition des agents désignés par le ministre des finances pour contrôler l'application de la réglementation des changes:

1° Un duplicata du relevé, qui ne devra toutefois être revêtu d'aucune annotation par le comptable du Trésor;

2° Une déclaration de versement délivrée par ce comptable à la demande de l'intermédiaire.

Ces modalités de règlement ne comportent aucune modification des dispositions en vigueur au sujet de l'assiette de la taxe spéciale (voir à ce sujet l'avis n° 506, titre Ier, section II, III, 2°, et section III, III, B, 1°, *b*).

Dans les cas exceptionnels où des titres récemment déposés en France ou placés à l'étranger sous le contrôle d'un intermédiaire agréé et destinés à être vendus anonymement en France auraient donné lieu au payement de la taxe spéciale avant la publication du présent avis, mais n'auraient pas encore été vendus, la vente anonyme pourrait néanmoins avoir lieu dans un court délai en vertu d'un ordre donné à l'intermédiaire qui aurait certifié le relevé établi en vue du payement de la taxe (avis n° 506, titre Ier, section II, III, 3°, et section III, III, C, 1°, *b*), à charge pour cet intermédiaire de s'assurer, sous sa responsabilité, de l'exécution de ce payement et de conserver, dans les conditions ci-dessus indiquées, un duplicata du relevé ainsi qu'une déclaration de versement.

Avis de dépôt de barème relatif aux prix de vente des beurres d'importation.

Le 16 février 1952 a été déposé au secrétariat du comité national des prix et au ministère de l'agriculture (direction de la production agricole, bureau des prix), dans les conditions prescrites par l'article 30 de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 et par l'arrêté n° 22000 du 16 février 1952, un barème relatif aux prix et conditions de vente des beurres d'importation.

Ce barème est applicable à compter du 19 février 1952.

Avis aux importateurs de fromage originaire et en provenance de la république fédérale d'Allemagne.

(Poste 501 de l'accord commercial franco-allemand du 20 décembre 1951.)

Comme suite aux indications du titre IV: « Avis ultérieurs de l'avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la république fédérale d'Allemagne », publié au *Journal officiel* du 2 février 1952, les importateurs sont informés de la mise en répartition du contingent prévu par l'accord commercial susvisé pour l'importation de fromage.

L'importation portera uniquement sur des fromages du type Emmenthal, choix extra, « Markenware », contenant 45 p. 100 de matières grasses dans l'extrait sec. Ils devront être de qualité saine, loyale et marchande.

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret du 13 juillet 1949 (*Journal officiel* du 14 juillet 1949), l'importation donnera lieu à la délivrance d'une licence globale au nom du groupement national des produits laitiers, 7, rue Scribe, à Paris, qui pourra en déposer la demande à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), dès l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Les importateurs titulaires d'une carte professionnelle de spécialistes en produits laitiers, désireux de participer à cette opération, sont invités à se faire connaître au groupement national des produits laitiers, avant le huitième jour suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*, dernier délai.

Le groupement national des produits laitiers délivrera des certificats d'imputation sur sa licence globale, en fonction des instructions qui lui sont données par le ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs relatif aux modalités de remboursement de certaines charges sociales et fiscales.

Rectificatif à l'avis aux exportateurs publié au *Journal officiel* du 15 février 1952: page 1939, 1re colonne, alinéa 2, au lieu de: « Rectificatif publié au *Journal officiel* du 15 février 1952 », lire: « Rectificatif publié au *Journal officiel* du 14 février 1952 ».

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Montbéliard (Doubs).

Est déclaré vacant le poste de directeur de l'hôpital-hospice de Montbéliard (Doubs), établissement de 5e catégorie.

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics, établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943, ainsi que les directeurs économes et sous-directeurs de ces établissements comptant au moins six ans de fonctions.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans un délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, à la directrice départementale de la population et de l'entr'aide sociale du Doubs, préfecture, à Besançon.

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint aux sanatoriums de la Seine, à Hauteville (Ain).

Un poste de médecin adjoint est actuellement vacant aux sanatoriums de la Seine, à Hauteville (Ain).

Peuvent être candidats:

1° Les médecins adjoints en fonctions dans un sanatorium public;

2° Les médecins à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public, à la condition d'avoir figuré sur une liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévue par le décret du 12 juin 1948;

3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 5 décembre 1951, ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Crédit foncier de France.

Avis de concours.

Un concours de secrétaire comptable stagiaire aura lieu au siège le dimanche 27 avril 1952.

Ce concours est réservé aux candidats masculins pourvus du brevet élémentaire ou d'un diplôme au moins équivalent et âgés de vingt ans au moins et de trente ans au plus au 1er janvier 1952. Eventuellement la limite d'âge sera prolongée de la durée de la mobilisation et de la captivité.

La liste des inscriptions au concours sera arrêtée le 31 mars 1952.

Renseignements complémentaires et programme au bureau du personnel, 16, rue Cambon, à Paris (1er).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE LUMIERE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 450.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 25, RUE DU 4-SEPTEMBRE, PARIS
Registre du commerce: Seine n° 6254; Lyon B n° 2361.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

en 15 ans de 20.000 obligations 6 3/4 0/0 de 10.000 F émises en janvier 1952.

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES des remboursements.	NOMBRE DE TITRES en circulation.	NOMBRE DE TITRES à amortir.
1	2 janvier 1953	20.000	1.333
2	— 1954	18.667	1.333
3	— 1955	17.334	1.333
4	— 1956	16.001	1.333
5	— 1957	14.668	1.333
6	— 1958	13.335	1.333
7	— 1959	12.002	1.333
8	— 1960	10.669	1.333
9	— 1961	9.336	1.333
10	— 1962	8.003	1.333
11	— 1963	6.670	1.334
12	— 1964	5.336	1.334
13	— 1965	4.002	1.334
14	— 1966	2.668	1.334
15	— 1967	1.334	1.334
Total			20.000

Les tirages au sort, tant normaux que supplémentaires, s'effectueront de la manière suivante: un numéro sera tiré au sort. Les obligations à amortir seront appelées au remboursement à partir de ce numéro, suivant la suite naturelle des nombres, compte tenu des obligations amorties au rachetées antérieurement, jusqu'à concurrence du nombre d'obligations dont l'amortissement est à effectuer. Pour l'application de ces dispositions, le numéro un sera considéré comme succédant au dernier numéro.

Société d'Habitations à Bon Marché Fichet

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 500.000 F
(Approuvée par arrêtés ministériels en date des 24 novembre 1930 et 8 avril 1931.)
SIÈGE SOCIAL: 26, RUE MÉDÉRIC, PARIS

Les propriétaires d'obligations 5 0/0 1931 sont informés que l'amortissement prévu pour le 1er mars 1952 a été effectué par rachat en Bourse de 70 titres conformément aux conditions d'émission.

Liste des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉRO	ANNÉE de remboursement.
2.805 à 2.808	1942	513	1941

Compagnie Française de Matériel de Chemins de Fer

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 281.175.000 F
SIÈGE SOCIAL: 38, AVENUE HOCHE, PARIS (8e)
R. C.: Seine 88858; Seine C. A. O. 5076.

Troisième tirage de 170 obligations 6,25 0/0 1949 (amortissement afférent à l'année 1952).

Le conseil d'administration de la Compagnie française de matériel de chemins de fer informe MM. les porteurs d'obligations 6,25 0/0 1949 que les 170 obligations remboursables le 15 avril 1952, suivant le tableau d'amortissement, ayant été rachetées en Bourse en mai et juin 1951, il n'y a pas eu lieu d'effectuer le tirage prévu.

IMPRIMERIE CHAIX

Imprimerie et Librairie centrales des chemins de fer.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 101.562.500 F
SIÈGE SOCIAL: 20, RUE BERGÈRE, PARIS (9e)
R. C.: Seine n° 52309.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 162 obligations 4 1/2 0/0 1947.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué pour l'amortissement du 1er mars 1952.

Les amortissements précédents ont été réalisés par rachats en Bourse.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 1/4 0/0 1942
DE LA
société Sud-Lumière.

Les porteurs d'obligations 4 1/4 0/0 de 5.000 F (émission 1942) de la société Sud-Lumière sont informés que l'amortissement du 1er mars 1952 a été réalisé par voie de rachat en Bourse.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste de rappel des séries comprenant des obligations 4 1/4 0/0 1942 sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
761 à 770	1948	3.941 à 950	1948	8.711 à 720	1948
871 à 880	1949	4.181 à 190	1948	9.401 à 410	1946
1.031 à 040	1948	4.891 à 900	1948	10.431 à 440	1949
1.191 à 200	1949	4.911 à 920	1949	10.271 à 280	1949
1.411 à 420	1949	5.511 à 520	1949	10.511 à 520	1948
1.721 à 730	1949	5.731 à 740	1949	10.561 à 570	1948
1.731 à 740	1949	6.001 à 010	1948	11.711 à 720	1947
2.971 à 980	1947	7.241 à 250	1949	11.921 à 930	1948
3.781 à 790	1947	7.281 à 290	1949	13.551 à 560	1949
3.801 à 810	1949	8.561 à 570	1949	13.811 à 820	1947

SOCIETE DES PEINTURES ASTRAL CELLUCO

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 janvier 1952: page 748, 2e colonne, dernière insertion, Emprunt 4 0/0 1996, au lieu de: « à amortir le 1er février 1951 », lire: « à amortir le 1er février 1952 ».

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Mordcha Gomolinski, né à Piotrkow (Pologne) le 10 juillet 1908, confectionneur, demeurant à Paris, 25, boulevard Bonne-Nouvelle, agissant tant en son nom qu'en celui de son fils mineur Robert, né à Paris (12e) le 23 mai 1935, et de sa fille mineure Renée, née à Villeurbanne (Rhône) le 20 avril 1943, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de substituer à son nom patronymique celui de Gomont.

M. Kahn (Maxime), né le 12 octobre 1904 à Paris, demeurant à Paris (20e), 1, rue du Docteur-Labbé, et M. Kahn (Serge), né le 23 mars 1928 à Paris, demeurant à Paris (18e), 136, rue Ordener, ce dernier agissant tant pour son compte personnel que pour sa fille mineure Chantal-Sylvie, née le 2 juin 1951 à Paris, demandent à changer leur nom en celui de Fourcade ou, subsidiairement, celui de Garnier.

M. Boulet, né le 11 juillet 1921 à Vittel (Vosges), demeurant à Paris (11e), 5, rue Saint-Bernard, agissant tant pour son compte personnel que pour ses enfants mineurs, nés à Paris : Benoît et Bruno le 27 septembre 1949, et Pascal le 6 janvier 1952, demande à ajouter à son nom celui de Gercourt.

M. Samuel (Daniel), né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 29 août 1921, demeurant à Paris (16e), 48, rue du Docteur-Blanche, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son fils mineur Olivier-Claude, né à Paris (16e) le 12 juin 1948, ainsi que de ses enfants à venir, sollicite l'autorisation de substituer à son nom patronymique Samuel celui de Gauthier et de s'appeler légalement à l'avenir Gauthier au lieu de Samuel.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Association des parents d'élèves de l'école libre de l'Enfant-Jésus de Villefagnan.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école, route d'Aigre, à Villefagnan.

17 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. **Centre d'études techniques agricoles du Multien.** But: fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et d'améliorer la rentabilité de leur travail par une application judicieuse des progrès techniques et des méthodes d'organisation. Siège social: chez le président, M. Michel Cheron, à Acy-en-Multien.

17 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles Saint-Joseph,** Pré-en-Pail. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, rue Aristide-Briand, Pré-en-Pail.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Société des courses de Bourgogne.** But: amélioration de la race chevaline par l'organisation de courses hippiques. Siège social: hôtel de la préfecture, Dijon.

17 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Rivolet.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école privée, Rivolet.

18 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Le Sillon de Villabé.** But: organisation et pratique des sports par les élèves fréquentant l'établissement du centre d'apprentissage de Villabé. Siège social: rue du Lavoir, Villabé.

18 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Association des parents d'élèves de l'école de Boissy-sous-Saint-Yon.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: rue du Puit-Grès, Boissy-sous-Saint-Yon.

18 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Nogent-le-Rotrou. **Association des parents d'élèves de l'école privée d'Authon-du-Perche.** But: groupement des chefs de famille ayant la charge des enfants et soutien à l'école libre de filles d'Authon-du-Perche. Siège social: école libre, rue de Chartres, Authon.

18 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Association des parents d'élèves de l'école libre mixte d'Issanlas.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre mixte d'Issanlas, par Lanarce.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Amicale laïque de la Ferrière.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons de la Ferrière.

18 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Cloyes.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre de filles, 8, rue des Fossés, à Cloyes.

18 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Amicale laïque de Saint-Juvat.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons de Saint-Juvat.

18 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bastia. **Iris-Club bastiais.** But: développer parmi les jeunes l'éducation physique et le sport dans tous les milieux ouvriers et ruraux et assurer leur formation prémilitaire. Siège social: 2, rue Saint-Joseph, Bastia.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Société de droit international médical.** But: assurer la collaboration entre médecins et juristes s'intéressant au droit international dans ses rapports avec l'éthique médicale; collaborer à la solution des problèmes se rattachant aux conventions de Genève et aux autres conventions humanitaires; poursuivre l'humanisation de la guerre; concourir aux études de droit médical comparé et à la codification du droit international médical; développer l'idée que l'éthique médicale est un facteur de paix universelle. Siège social: 18, rue Saint-Romain, Paris.

19 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Amicale des parents et amis de l'école publique de Bren.** But: développer les œuvres complémentaires de l'école laïque. Siège social: école publique de garçons de Bren.

19 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tizi-Ouzou. **Foyer rural des Mechtras.** But: information technique et émancipation intellectuelle et sociale de ses membres; leur donner en particulier la possibilité d'organiser un centre d'aspect plaisant offert et ouvert à tous. Siège social: au centre d'apprentissage arboricole des Mechtras, à Mechtras.

19 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Confolens. **Amicale laïque des Pins.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique des Pins.

19 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Amicale laïque de Rouzède.** But: formation morale, civique et physique de la jeunesse et des enfants d'âge scolaire. Siège social: école publique de Rouzède.

19 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Foot-ball-Club de Fontenay.** But: pratique du football association. Siège social: mairie de Fontenay-le-Fleury.

20 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **Amicale laïque.** But: soutien des intérêts de l'école. Siège social: école publique de Sainte-Souline.

21 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Association sportive Clair-Val.** But: favoriser la pratique des sports, basket-ball, athlétisme. Siège social: Clair-Val, à Lacapelle-Marival.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Association des parents d'élèves du groupe scolaire de Mougins.** But: prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire, notamment par l'organisation d'une bibliothèque. Siège social: école de garçons de Mougins-Village.

22 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Eure. L'**Union départementale des associations familiales de l'Eure** transfère son siège social du 204, boulevard du Palais, à Evreux, à la Maison de la famille, place de Gaulle, à Evreux.

22 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente. L'Amicale d'éducation populaire des Adjots change son titre et devient **Amicale des anciennes et anciens élèves de l'école publique des Adjots.** But: formation intellectuelle, morale, civique et physique de la jeunesse et des enfants d'âge scolaire. Siège social: école publique des Adjots.

22 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dôle. **Cantine scolaire des écoles publiques de Commenailles.** But: favoriser la fréquentation scolaire. Siège social: école de garçons de Commenailles.

22 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Neufchâteau. **Association des parents d'élèves des écoles publiques de Norroy-sur-Vair.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission éducative et sociale; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire, notamment par l'organisation de loisirs culturels, et permettre ainsi l'émancipation civique, intellectuelle, sociale et technique des habitants de la commune. Siège social: école publique de Norroy-sur-Vair.

22 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des infirmières pilotes secouristes de l'air (I. P. S. A.).** But: entr'aide matérielle et morale entre ses membres et maintien des liens de solidarité et d'amitié entre les I. P. S. A., notamment en aidant le service C.-R. F. (I. P. S. A.) selon ses directives, dans toutes ses activités; prolongation de l'enseigne C.-R. F. (I. P. S. A.) par l'étude et la diffusion de l'aéronautique sous toutes ses formes. Siège social: 6, rue de Berri, Paris.

23 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons,** rue Thiers, à Arfeuilles. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, rue Thiers, Arfeuilles.

23 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles d'Arfeuilles,** rue de la Gare, à Arfeuilles. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, rue de la Gare, Arfeuilles.

23 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-Jacques-des-Biefs,** à Arfeuilles. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Saint-Jacques-des-Biefs, Saint-Jacques-des-Biefs-Arfeuilles.

23 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Groupe artistique de Martinvelle.** But: diffuser la pensée laïque existante; établir un lien entre les familles et l'école; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire par l'organisation de loisirs culturels. Siège social: école publique de Martinvelle.

23 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **France et Franches Camarades d'Escaudain.** But: offrir aux enfants et adolescents, garçons et filles de seize à dix-huit ans, des loisirs sains et éducatifs. Siège social: école des garçons, Escaudain.

24 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Groupement des propriétaires d'immeubles préfinancés de Saint-Nazaire.** But: défense des intérêts des propriétaires des maisons préfinancées. Siège social: place Marceau, Saint-Nazaire.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Amicale scolaire de Ranville-Breuillaud.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les œuvres laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école. Siège social: école publique, Ranville-Breuillaud.

24 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Neufchâteau. **Amicale laïque de Grand.** But: diffuser la pensée laïque et défendre l'école publique et les autres institutions laïques existantes; établir un lien entre la population et l'école afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission éducative et sociale; compléter l'enseignement scolaire par la formation intellectuelle, artistique, morale, civique et physique des enfants et des jeunes gens; réunir toutes les bonnes volontés pour poursuivre, après la scolarité officielle, la tâche amorcée à l'école; Siège social: école publique de Grand.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Amicale périscolaire de Courbillac.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les œuvres laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école. Siège social: mairie de Courbillac.

24 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontarlier. **L'Avant-Garde.** But: œuvres d'éducation populaire, bonne formation physique et morale de la jeunesse, organisation des loisirs, distractions saines de toutes sortes. Siège social: Foyer familial, Levier.

24 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. **Association sportive des adhérents de l'Oise du groupement des campeurs universitaires de France.** But: camping et activités de plein air. Siège social: école de garçons, Précy-sur-Oise.

24 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vouziers. **Amicale laïque d'éducation populaire de Châtel-Chéhéry.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Châtel.

25 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Castellane. **Groupe théâtral permanent.** But: choisir, étudier et représenter des pièces de théâtre, soit classiques, soit modernes; présenter des intermèdes musicaux et des scènes inédites; verser une partie des bénéfices à des œuvres de bienfaisance. Siège social: librairie Arts et livres, Saint-André-les-Alpes.

25 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Amicale laïque d'Oradour-d'Aigre.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école. Siège social: école publique, Oradour-d'Aigre.

25 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Quentin. **Association amicale de l'école publique de Becquigny.** But: entretenir des relations amicales entre les élèves, les anciens élèves, les parents des élèves et tous les amis de l'école; venir en aide aux sociétaires malheureux; développer l'instruction et l'éducation des adhérents, en particulier par l'organisation de séances récréatives (théâtres, concerts, cinéma), de voyages, de concours, de compétitions sportives, d'une bibliothèque éducative; encourager par des récompenses la bonne fréquentation scolaire; développer l'esprit d'entr'aide et de coopération. Siège social: école, Becquigny.

26 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: mairie, Courquetaine.

26 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Association des parents d'élèves de l'école privée maternelle Sainte-Elisabeth.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école Sainte-Elisabeth, 4, rue de Lorraine, Thaon.

27 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des Castors de Paimbœuf.** But: construire en commun une maison pour chacun des membres dont ils deviendraient propriétaires. Siège social: route de Nantes, Paimbœuf.

27 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Ambert. **Association amicale des élèves, anciens et anciennes élèves, parents d'élèves et amis des écoles publiques de Bertignat.** But: établir un lien entre les familles et l'école; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire. Siège social: école publique de garçons, Bertignat.

28 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Amicale laïque du Grand-Auverné.** But: action en faveur de l'école publique. Siège social: école laïque, Grand-Auverné.

28 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Creuse. **Les Amis de l'école publique.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école, Paulhac, par Saint-Etienne-de-Fursac.

28 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. **Amicale des parents d'élèves et amis de l'école publique d'Alleuze.** But: entretenir les relations amicales entre élèves, parents et amis de l'enseignement public. Siège social: école, la Barge-d'Alleuze.

28 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents et amis de l'école laïque d'Orthoux-Sérignac.** But: développer les œuvres postscolaires. Siège social: école, Sérignac.

28 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des parents d'élèves de l'école libre d'Arcens.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, Arcens.

28 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association éducative des anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école.** But: prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire, notamment par l'organisation de loisirs culturels. Siège social: école publique, Châteauneuf.

28 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Comité d'organisation du XIIIe congrès national d'habitation et d'urbanisme.** But: organisation générale du congrès. Siège social: à la préfecture, Alger.

28 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale de France et d'Union française.** But: unir par les liens d'une étroite solidarité tous les citoyens de l'Union française et de la France métropolitaine. Siège social: 102, rue de Clignancourt, Paris.

28 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. **Association amicale des anciens élèves et amis de l'école publique de Houry.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Houry.

28 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association populaire des travailleuses familiales de Châtillon-sous-Bagneux.** But: aide à domicile aux mères de famille du milieu populaire. Siège social: chez Mme Quercy, 54, avenue de la Division-Leclerc, Châtillon-sous-Bagneux.

29 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Association éducative des parents d'élèves.** But: diffusion de la culture populaire. Siège social: école publique de Montcoy.

29 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Amicale laïque des écoles publiques de Pouzauges.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons de Pouzauges.

29 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Association familiale des parents d'élèves et amis du groupe scolaire laïque de Saint-Sardos.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque. Siège social: école laïque de Saint-Sardos.

29 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Avallon. **Patronage des jeunes de l'Isle-sur-Serein.** But: procurer aux jeunes un complément d'éducation par conférences, projections, ouvroir et tous moyens susceptibles de parachever leur formation intellectuelle. Siège social: 2, rue du Calvaire, l'Isle-sur-Serein.

29 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Amicale laïque des anciens et anciennes élèves de l'école de Charnay-les-Chalon.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons de Charnay-les-Chalon.

29 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Amicale des anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école publique.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique, Saint-Julien-de-Jonzy.

29 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Club des supporters du Football-Club de Grenoble (section rugby).** But: aide financière. Siège social: café Durand, 12, place Grenette, Grenoble.

29 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Corte. **Amicale laïque de Ghisoni.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Ghisoni.

29 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. **Association de chasse de Champguyon.** But: défense des intérêts cynégétiques de ses membres; protection du gibier; répression du braconnage. Siège social: mairie de Champguyon.

29 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Amicale des parents d'élèves et amis de l'école.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: mairie de Villiers-Saint-Georges.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Montchanin-les-Mines.** But: apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 85, avenue de la République, Montchanin-les-Mines.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. **Ecurie Loches.** But: créer, conserver et affermir les liens d'amitié sportive entre ses membres et leur offrir l'aide matérielle et l'appui moral dont ils peuvent avoir besoin; encourager la pratique de l'automobile comme engin de sport; créer toutes coupes et récompenses diverses à l'occasion de compétitions sportives automobiles: courses, rallyes; organiser des sorties amicales entre ses membres. Siège social: 8, rue Alfred-de-Vigny, Loches.

30 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire. **La Ruche de la Nativité.** But: pratique de la gymnastique. Siège social: 89, rue Royet, Saint-Etienne.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Association des parents d'élèves de l'école maternelle privée de la cité des Quarts.** But: apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 85, avenue de la République, Montchanin-les-Mines.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lesparre. **Conseil de parents d'élèves des écoles publiques de Hourtin.** But: permettre aux parents des élèves de l'école de veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école; étudier et réaliser toute organisation péri et postscolaire et en particulier la fondation d'une amicale laïque s'il n'en existe pas déjà une dans l'école. Siège social: mairie de Hourtin.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association locale des aides familiales rurales de Derval.** But: aider la mère de famille rurale dans sa tâche au foyer. Siège social: chez M. et Mme Boheas, place de l'Eglise, Derval.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de la cité des Quarts.** But: apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 85, avenue de la République, à Montchanin-les-Mines.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la cité des Quarts.** But: apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 85, avenue de la République, Montchanin-les-Mines.

30 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Association féminine artistique d'Algérie.** But: resserrer les liens tant culturels que moraux et matériels entre toutes les femmes, artistes et amies des arts, désireuses de coopérer au développement du beau par la peinture, la musique, les lettres, le chant, la danse; encouragement à l'effort; aide aux jeunes, secours moral et matériel aux artistes pouvant se trouver dans la peine ou le besoin, sans distinction de race ou de religion. Siège social: 2, boulevard Maréchal-Foch, Alger.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Confolens. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, Champagne-Mouton.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Confolens. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-de-la-Providence.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, Champagne-Mouton.

30 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Melun. **Association laïque scolaire de Nanteau-sur-Essonnes.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école de Nanteau-sur-Essonnes.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Amicale laïque de Charny.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Charny.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Guelma. **Coopérative scolaire, école maternelle de Souk-Ahras.** But: resserrer les relations entre l'école et les familles. Siège social: école maternelle de Souk-Ahras.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Sidi-bel-Abbès. **Comité du Judo-Escrime-Club bel-abbésien.** But: pratique du sport du judo, de l'escrime, culture physique et en général de tous les sports. Siège social: 1, avenue Jean-Mermoz, Sidi-bel-Abbès.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montmorillon. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Saint-Pierre-de-Maillé.** But: gestion matérielle et morale de l'école, son fonctionnement et son développement. Siège social: école libre de Saint-Pierre-de-Maillé.

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Association des élèves, parents d'élèves et amis des écoles laïques.** But: éducation scolaire, postscolaire et périscolaire. Siège social: école des garçons, Pierres.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Les Amis de l'école publique de Bey.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Bey.

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Le Gardon chaillezais.** But: pratique de la pêche. Siège social: mairie de Chaillé-sous-les-Ormeaux.

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Section départementale de l'office central de la coopération à l'école,** à Chartres. But: coordonner, dans le département, l'activité des coopératives scolaires. Siège social: 7, boulevard Chasles, Chartres.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Au Bon Laboureur.** But: créer un centre de distractions. Siège social: local de la société, au bourg de Distré.

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Amicale laïque de l'école de garçons du Centre,** à Ruelle. But: formation intellectuelle, morale, civique et physique de la jeunesse et des enfants d'âge scolaire. Siège social: école du Centre, Ruelle.

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Amicale des vétérinaires de réserve de la 5e région militaire.** But: grouper les vétérinaires de réserve de la 5e région. Siège social: 4, rue du Lieutenant-Colonel-Pélissier, Toulouse.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles,** rue de Serbie, le Creusot. But: apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 47, rue Clemenceau, le Creusot.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Association des parents d'élèves, anciens élèves et amis de l'école.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: mairie de Broye.

21 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Creuse. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Dun-le-Palleteau.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel ou moral à l'école, aux familles et aux maîtres; toucher toutes subventions attribuées ou conformes aux lois et règlements en vigueur; entente avec toutes associations semblables. Siège social: Grand'Rue, école libre de Dun-le-Palleteau.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Amicale laïque de Beaubery.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Beaubery.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bagnères. **Foyer rural de Tuzaguet.** But: organisation de l'éducation et des loisirs de la jeunesse rurale. Siège social: mairie de Tuzaguet.

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Amicale de l'école publique de Fouquebrune.** But: formation intellectuelle, morale, civique et physique de la jeunesse et des enfants d'âge scolaire. Siège social: école publique de garçons, Fouquebrune.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montbard. **Association d'anciennes élèves de la maison familiale de Semur-en-Auxois.** But: créer un lien d'amitié entre les élèves ne fréquentant plus l'école et assurer la prospection et le recrutement de celle-ci. Siège social: rue du Couvent, Semur-en-Auxois.

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'institution de jeunes filles,** 104, rue Ordener, Paris. But: soutien de l'institution et des maîtres. Siège social: 104, rue Ordener, Paris.

1er février 1952. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons de Rochetréjoux.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Rochetréjoux.

1er février 1952. Déclaration à la préfecture de la Meuse. **Les Aiglons.** But: société théâtrale d'amateurs. Siège social: mairie de Rembercourt-aux-Pots.

1er février 1952. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. **Amicale des anciens élèves de l'école de Manicamp.** But: instruction et éducation artistique et sportive des adhérents. Siège social: école de Manicamp.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Société des amis de l'école d'Ouroux-sur-Saône.** But: compléter l'enseignement scolaire par la formation intellectuelle, morale ou physique des enfants. Siège social: mairie d'Ouroux-sur-Saône.

1er février 1952. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de Rochetréjoux.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Rochetréjoux.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Association sportive des écoles chrétiennes de Cluses.** But: organisation et pratique des sports et de l'éducation physique. Siège social: école Saint-Jean-Bosco, Cluses.

1er février 1952. **Déclaration à la sous-préfecture de Commercy. Amicale des œuvres post et périscolaires d'Houdicourt-sous-les-Côtes.** But: éducation péri et postscolaire. Siège social: école publique, Houdicourt-sous-les-Côtes.

1er février 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Boisseuil.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Boisseuil.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de la Haute-Maison.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique mixte de la Haute-Maison.

2 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons (groupe boulevard Henri-Paul-Schneider).** But: apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 47, rue Clemenceau, le Creusot.

2 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons (groupe Saint-Henri).** But: apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 47, rue Clemenceau, le Creusot.

2 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. Amicale laïque **Pour nos enfants.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons et de filles de Moussey.

2 février 1952. Déclaration à la préfecture du Cher. **Comité des fêtes du Châtelet.** But: organiser et participer à toutes les fêtes locales de la région (représentations théâtrales, courses cyclistes, attractions et concours de toutes sortes). Siège social: mairie du Châtelet.

2 février 1952. Déclaration à la préfecture du Cher. **Amicale des parents d'élèves, anciens élèves et amis de l'école publique du Châtelet.** But: développer la culture intellectuelle sous toutes ses formes parmi ses adhérents et défendre les intérêts des écoles publiques existantes. Siège social: école des garçons, le Châtelet.

2 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Les Amis de l'école laïque du canton de Thorens.** But: aide morale et financière apportée aux écoles du canton. Siège social: école publique de Thorens.

2 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Association des parents d'élèves de l'école maternelle privée,** rue Maréchal-Foch. But: apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 47, rue Clemenceau, le Creusot.

2 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons (groupe Saint-Eugène).** But: apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 47, rue Clemenceau, le Creusot.

2 février 1952. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Association des parents d'élèves des écoles publiques de Murinais.** But: éducation périscolaire et postscolaire et défense de l'école laïque. Siège social: école publique de garçons de Murinais.

2 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de Saint-Antoine-de-Breuilh.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école primaire privée, Saint-Antoine-de-Breuilh.

4 février 1952. Déclaration à la préfecture du Gard. **Amicale des mamans de l'école du Pont-Oblique.** Modifications apportées aux statuts. Siège social: 34, chemin de Montpellier, Pont-Oblique, Nîmes.

4 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Conseil de parents d'élèves du groupe scolaire Dupaty.** But: défense des intérêts matériels et moraux des élèves de l'école laïque; représentation auprès des pouvoirs publics locaux des intérêts scolaires et familiaux. Siège social: école de garçons, 77, rue Dupaty, Bordeaux.

4 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Société de chasse de Briord.** But: exercice du droit de chasse sur les terres de Briord, commune de Port-Saint-Père, et sur toutes autres terres dans la même commune et celles environnantes. Siège social: la Moinerie, commune de Port-Saint-Père.

4 février 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Association des parents d'élèves des écoles de Clairey.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école, afin de permettre à celle-ci de remplir sa mission éducative et sociale; prolonger l'œuvre scolaire par l'organisation de loisirs culturels. Siège social: école publique de garçons, Clairey.

4 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Creuse. **Association des parents d'élèves des classes primaires du pensionnat Saint-Joseph.** But: groupement des chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits au pensionnat dans les classes primaires; soutien matériel et moral de l'école, des familles et des maîtres; réception et répartition des allocations scolaires et de toutes autres ressources qui pourraient être allouées par la suite; entente avec les autres associations semblables. Siège social: rue de l'Hermitage, à la Souterraine.

4 février 1952. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Amicale laïque de Château.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école de Château.

4 février 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Amicale laïque de Circourt-les-Viéville.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire par l'organisation de loisirs culturels. Siège social: école publique, Circourt-les-Viéville.

4 février 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Association départementale des prisonniers de guerre des Vosges.** But: entr'aide entre les camarades; resserrer les liens d'amitié noués en captivité. Siège social: baraque B, place Clemenceau, Epinal.

4 février 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Amicale laïque.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire par l'organisation de loisirs culturels. Siège social: école de filles, Saint-Maurice-sur-Moselle.

4 février 1952. Déclaration à la préfecture du Gard. **Sou des écoles laïques de Saint-Geniès-de-Comolas.** But: formation intellectuelle, physique et morale des enfants. Siège social: mairie de Saint-Geniès-de-Comolas.

5 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brioude. **Association de parents d'élèves du collège La Fayette de Brioude.** But: prospérité matérielle et morale de l'établissement. Siège social: collège La Fayette, Brioude.

5 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Amicale laïque de Coatascorn.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique des garçons de Coatascorn.

5 février 1952. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Association des parents d'élèves d'Hurigny.** But: gérer l'école privée du Prado de Salornay-Hurigny. Siège social: Prado de Salornay-Hurigny.

5 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. **Section de la Rochelle de l'Association des anciens du corps expéditionnaire français d'Extrême-Orient et forces françaises de l'Indochine.** But: défendre la mémoire des combattants morts pour la France en Indochine; entr'aide aux familles des disparus et aux combattants actuellement en Indochine. Siège social: café Français, la Rochelle.

5 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brive. **Union cycliste du bas Limousin.** But: pratique du sport cycliste, organisation de courses. Siège social: hôtel de Bordeaux, Beaulieu-sur-Dordogne.

5 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. **La Cramantaise de Cramant.** But: éducation populaire et pratique des sports. Siège social: patronage de Cramant.

5 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Section de Cannes de la Ligue française de l'enseignement.** But: encourager et développer dans le canton de Cannes l'enseignement sous toutes ses formes. Siège social: école de filles de la Ferrage, boulevard de la Ferrage, Cannes.

5 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. **Comité des régates internationales du Sud-Ouest.** But: organisation de régates internationales à l'aviron. Siège social: mairie de Trémolat.

5 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Amicale des donneurs de sang de la région de Romans et Bourg-de-Péage.** But: réunir tous les donneurs de sang de ces régions, soutenir les intérêts des adhérents auprès des pouvoirs publics. Siège social: hôpital-hospice, Romans.

5 février 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Association amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école.** But: éducation scolaire, péri et postscolaire. Siège social: école publique mixte des Chapelles-Bourbon.

6 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie de Broût-Vernet.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: école Sainte-Marie, Broût-Vernet.

6 février 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Institut d'astrologie de France.** But: centre de documentation et de recherches astrologiques et scientifiques. Siège social: 17, rue de l'Aqueduc, Toulouse.

6 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Société communale de chasse d'Arronnes.** But: protection du gibier et répression du braconnage. Siège social: mairie d'Arronnes.

6 février 1952. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Syndicat des copropriétaires de l'immeuble, 39, boulevard National, Marseille.** But: défense des intérêts des copropriétaires de l'immeuble. Siège social: 39, boulevard National, Marseille.

6 février 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Club de la Tournerie.** But: activités artistiques et culturelles. Siège social: 15, rue des Tourneurs, Toulouse.

6 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Amicale de la classe 1924 de Cusset.** But: resserrer les liens de camaraderie de l'amicale de la classe 1924. Siège social: hôtel de ville, Cusset.

6 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Vritz.

6 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Soullans.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Soullans.

6 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Soullans.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Soullans.

6 février 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Amicale laïque des écoles de Bussang.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire par l'organisation de loisirs culturels. Siège social: école de garçons, Bussang.

6 février 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Conseil des parents d'élèves de l'école mixte de Fontaine-Fraîche,** à Alger. But: permettre aux parents des élèves de veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école publique en général et de l'école mixte de Fontaine-Fraîche en particulier; représenter les parents des élèves auprès des pouvoirs publics. Siège social: école mixte de Fontaine-Fraîche, rue Richard-Maguet, Alger.

6 février 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Association des anciens élèves de la Société des beaux-arts.** But: rassembler les anciens élèves de la Société des beaux-arts. Siège social: 4, rue des Généraux-Morris, Alger.

6 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Centre scientifique Billnar.** But: toutes informations, documentation ayant trait à l'emploi du vide dans les travaux publics, constructions, industries du béton; organisation de réunions périodiques et publication de bulletins techniques; également, susciter des recherches et maintenir le contact entre les chercheurs. Siège social: 8, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

6 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Amicale piannaise.** But: maintien des liens d'amitié formés à l'école et poursuite de l'œuvre d'éducation entreprise à l'école publique. Siège social: mairie, Pian-Médoc.

6 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. L'**Association nationale des camarades de combat** transfère son siège social du 5, rue du Cardinal-Mercier, Paris, au 97, rue de Saint-Genès, Bordeaux.

6 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Les Cantilènes.** But: favoriser les œuvres d'éducation populaire, notamment les colonies de vacances. Siège social: 2, Grande-Rue, Athis-Mons.

7 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Les Amis de l'école publique.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission éducative et sociale; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire, notamment par l'organisation de loisirs culturels, et permettre ainsi l'émancipation civique, intellectuelle, sociale et technique des habitants de la commune. Siège social: école publique de garçons, Granges-sur-Vologne.

7 février 1952. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Association sportive de la faculté de droit et de l'institut commercial nancéien.** But: pratique des sports. Siège social: 13, place Carnot, Nancy.

7 février 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association des étudiants antillais et guyanais de Toulouse.** But: défendre les intérêts de ses membres et développer entre eux un esprit de camaraderie. Siège social: café Borios, 14, place du Capitole, Toulouse.

7 février 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Amicale laïque de Fiménil.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire par l'organisation de loisirs culturels. Siège social: école publique, Fiménil.

7 février 1952. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Plescop.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Plescop.

7 février 1952. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Fédération départementale des familles de France, familles nombreuses et jeunes foyers.** But: grouper les associations familiales du département. Siège social: 45, boulevard Barbès, Carcassonne.

7 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de rééducation psycho-pédagogique des déficients de la parole et retardés scolaires.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 42, avenue du Parc-de-Procé, Nantes.

7 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association amicale des anciens élèves de l'école d'agriculture de Blanquefort.** But: permettre à ses membres de créer et de conserver entre eux des relations amicales; les documenter sur les progrès de l'agriculture et s'entr'aider pour la recherche d'une situation. Siège social: école d'agriculture, Blanquefort.

7 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Marne. **Association des anciennes élèves de l'école normale d'institutrices de Chaumont.** But: entretenir entre les anciennes normaliennes des rapports de bonne confraternité et d'aide mutuelle fondés sur le souvenir des années d'études en commun. Siège social: école normale d'institutrices, Chaumont.

8 février 1952. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Judo-Club de Besançon.** But: pratique du judo. Siège social: salle du judo, 9, rue de Pontarlier, Besançon.

8 février 1952. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Association sportive du Marché.** But: pratique des sports. Siège social: 15, place Henri-Mengin, Nancy.

8 février 1952. Déclaration à la préfecture du Cher. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Sainte-Gemme.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école de filles, Sainte-Gemme.

8 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Marne. **Association de la route touristique Calais-la Suisse.** But: propagande et amélioration des conditions d'accueil le long des circuits de la route touristique indiquée. Siège social: archives départementales, Chaumont.

8 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Association des parents des élèves de l'école publique d'Evry-Petit-Bourg.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons, Evry-Petit-Bourg.

8 février 1952. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Boule tricolore.** But: pratique du sport pétanque. Siège social: 12 *bis*, rue Jeanne-d'Arc, Perpignan.

8 février 1952. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de Millegrand,** par Trèbes. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école, Millegrand, par Trèbes.

8 février 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Les Dauphins du Toulouse olympique-Employés-Club** transfère son siège social du café de la Paix, place du Capitole, Toulouse, au café Borios, place du Capitole, Toulouse, et renouvelle son bureau.

8 février 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des concerts de l'école nationale de musique-foyer musical.** But: favoriser l'éducation populaire musicale et littéraire. Siège social: foyer musical, 2, rue Lecuyer, Saint-Brieuc.

8 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Association des secrétaires généraux et cadres supérieurs municipaux.** But: faciliter entre ses membres les contacts amicaux, ainsi que les échanges professionnels, de manière à combattre l'isolement territorial, et donner corps à l'idée de puissance des cadres supérieurs des services municipaux. Siège social: mairie, Valenciennes.

8 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Association d'élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis des cours arboricoles et agricoles de l'arrondissement d'Avesnes.** But: maintenir et resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre ses membres. Siège social: collège classique, le Quesnoy.

9 février 1952. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Association des parents d'élèves de Mignovillard.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: mairie, Mignovillard.

9 février 1952. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association des parents et amis des élèves de l'école de la Digue-des-Français,** à Nice. But: éducation populaire des enfants, soutien de l'école, développement des œuvres scolaires. Siège social: école de la Digue-des-Français, route de Grenoble, Nice.

12 février 1952. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 10, rue de Cronstadt, Tarbes.

13 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école secondaire de Saint-Thomas-d'Aquin.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 41, rue de Grenelle, Paris.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 janvier 1952: page 363, 1re colonne, 16e insertion, **Association des parents d'élèves du pensionnat Sully,** siège social, au lieu de: « traverse des Loubets, la Mobtre, par Saint-Gabriel », lire: « traverse des Loubets, la Montre, par Saint-Marcel, à Marseille ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 janvier 1952: page 364, 2e colonne, 5e insertion, au lieu de: « Association des parents d'élèves de l'institution Saint-Gabriel », lire: « **Association des parents d'élèves de l'institution Saint-Michel** ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er février 1952: page 1405, 1re colonne, 9e insertion, **Amicale laïque de Mouthier-en-Bresse,** au lieu de: « Siège social: école libre », lire: « école de garçons ».

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.